Révisé le 19 juin 2014

N° 99-011-X2011002 au catalogue
ISBN : 978-0-660-22144-1

Rapport technique

Rapport technique sur les peuples autochtones

Enquête nationale auprès des ménages, 2011

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 99-011-X2011002 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^{s}	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Page

Introduction **5**

1 Concepts et variables **6**
1.1 Concepts relatifs aux peuples autochtones 6
1.1.1 Groupe autochtone (question 18) 6
1.1.2 Question de l'ENM de 2011 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités 7
1.1.3 Question de l'ENM de 2011 sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne 9
1.1.4 Ascendance autochtone (question 17) 10
1.2 Variables sur les autochtones 12
1.2.1 Identité autochtone dérivée 12
1.2.2 Autres variables dérivées possibles 13
1.3 Variables géographiques de la population autochtone 14
1.3.1 Région de résidence de la population autochtone – Réserve 14
1.3.2 Région de résidence de la population inuite 14

2 Collecte des données **15**
2.1 Méthodes de collecte générales 15
2.1.1 Dénombrement et collecte par anticipation dans les réserves indiennes, les établissements métis et les collectivités inuites 16
2.2 Taux de réponse au Recensement et à l'ENM (collecte) 16
2.3 Questionnaires et guides d'instruction 17
2.3.1 Langues du questionnaire 17

3 Traitement des données **19**
3.1 Réception, enregistrement et entreposage 19
3.2 Imagerie et saisie des données à partir des questionnaires papier 19
3.3 Contrôles et suivi des questionnaires rejetés au contrôle 20
3.4 Codage 21
3.4.1 Codage des réponses écrites à la question sur l'appartenance à une Première Nation/bande indienne 21
3.5 Contrôle et imputation 21
3.6 Contrôle et imputation des variables autochtones 22
3.7 Pondération 23

4 Diffusion des données **25**
4.1 Produits analytiques 25
4.1.1 Documents analytiques 25
4.2 Produits de données 25
4.2.1 Profils de l'ENM 25
4.2.2 Tableaux de données de l'ENM – Peuples autochtones 26
4.2.3 Série « Perspective géographique » de l'ENM 26
4.3 Produits de référence 27
4.3.1 Dictionnaire de l'ENM 27
4.3.2 Guide de référence sur les peuples autochtones 27
4.3.3 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés 27
4.3.4 Produits personnalisés 27

5 Évaluation et indicateurs de la qualité des données 28
5.1 Sources des erreurs 28
5.1.1 Erreur d'échantillonnage 28
5.1.2 Erreur non due à l'échantillonnage 29
5.2 Suppression de données à des fins de confidentialité et de qualité des données 30
5.2.1 Suppression de données à des fins de confidentialité (non-divulgation) 30
5.2.2 Indicateurs de la qualité des données 33
5.2.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non offertes 33
5.2.4 Disponibilité des données de l'ENM pour les subdivisions de recensement 35
5.3 Couverture 40
5.3.1 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes 41
5.3.2 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés 42

6 Comparabilité 45
6.1 Comparabilité historique 45
6.1.1 Différences dans la formulation et la présentation des questions sur les Autochtones 45
6.1.2 Changements législatifs 46
6.1.3 Différences dans la liste des réserves partiellement dénombrées 46
6.1.4 Changements apportés aux types de subdivisions de recensement liées à la population « vivant dans les réserves » 47
6.1.5 Changements relatifs au traitement et à la méthodologie 47
6.2 Sous-dénombrement de la population dans les réserves indiennes et établissements indiens participants 48
6.3 Comparabilité avec d'autres sources 48
6.3.1 Comparabilité avec le Registre des Indiens 48
6.3.2 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim 50

7 Conclusions 51

Rapport technique sur les peuples autochtones

Introduction

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 est une nouvelle enquête qui remplace le questionnaire complet du recensement, communément appelée la formule « 2B » du recensement.

L'ENM vise l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada, tant dans les provinces que les territoires. Sont incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et les établissements indiens, les résidents permanents, les résidents non permanents tels que les revendicateurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux[1].

Le *Rapport technique sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages*, 2011 vise à présenter aux utilisateurs le cadre conceptuel et les définitions utilisées pour recueillir des données sur les peuples autochtones dans le cadre de l'ENM de 2011, la façon dont les données ont été recueillies, les produits utilisés pour diffuser l'information et les aspects de la qualité des données pertinents à ce sujet.

La section 1 décrit les divers concepts et variables qui peuvent être utilisés pour définir les peuples autochtones. La section 2 et la section 3 expliquent les méthodes de collecte et de traitement des données. La section 4 présente les différents produits d'analyse, de données et de référence de l'ENM relatifs aux peuples autochtones. Les questions de confidentialité et de qualité des données sont abordées à la section 5. À la section 6, on traite de la comparabilité des données au fil du temps et avec d'autres sources de données. La section 7 présente quelques constatations finales à propos de la comparabilité et de la qualité des données de l'ENM sur les peuples autochtones.

1. Pour plus de renseignements sur la population cible de l'ENM, consultez le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages,* n° 99-001-X au catalogue (www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_1-fra.cfm).

1 Concepts et variables

Il y a diverses façons de définir la population autochtone à partir des quatre questions posées à ce sujet dans le questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), selon l'objet et les besoins de l'utilisateur de données.

Les termes, les variables et les concepts de l'ENM sont définis dans le présent document et dans le *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-000-X au catalogue. Les utilisateurs doivent se reporter au *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages* pour des définitions complètes et des remarques additionnelles concernant les concepts, par exemple pour des données sur les variables directes et dérivées et leur univers respectif.

1.1 Concepts relatifs aux peuples autochtones

Les quatre questions utilisées dans l'ENM pour identifier les peuples autochtones produisent des concepts différents pour définir différentes populations autochtones. Les quatre concepts utilisés couramment comprennent :

- l'ascendance autochtone
- l'identité autochtone
- l'appartenance à une Première Nation/bande indienne
- le statut d'Indien inscrit ou des traités.

Les estimations de la population pour le Canada tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, selon les différentes définitions, sont présentées ci-dessous.

Ascendance autochtone[2]	1 836 035
Identité autochtone[3]	1 400 685
Appartenance à une Première Nation/bande indienne	675 485
Statut d'Indien inscrit ou des traités	697 505

1.1.1 Groupe autochtone (question 18)

Le « groupe autochtone » désigne l'appartenance d'une personne à un peuple autochtone du Canada. Lors des recensements antérieurs, on a demandé à chaque répondant d'indiquer s'il était un Autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit). C'est au Recensement de 1996 qu'on a posé pour la première fois une question à propos du groupe autochtone, selon la formulation suivante : « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)? » La même question a été posée aux recensements de 2001 et de 2006.

Dans les questionnaires de l'ENM de 2011 (N1 et N2), la terminologie employée dans cette question a été modifiée. L'expression « Indien de l'Amérique du Nord » a été remplacée par « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) »

2. Sont incluses l'ascendance unique et les ascendances multiples. Par ascendance unique, on entend la déclaration par le répondant d'une seule ascendance autochtone. Par ascendances multiples, on entend la déclaration par le répondant de deux ascendances ou plus, dont au moins une ascendance autochtone.
3. Sont incluses les personnes qui ont indiqué s'identifier à au moins un groupe autochtone et/ou celles qui ont déclaré être un Indien inscrit ou un Indien des traités, conformément à la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou celles qui ont déclaré appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

et l'expression « Inuit (Eskimo) » a été remplacée par « Inuk (Inuit) », dans la question et dans les catégories de réponse. La note suivante a été ajoutée : « **Nota : Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut. »** Le libellé de la question de l'ENM de 2011 sur le groupe autochtone est présenté à la figure 1.

Figure 1 Question de l'ENM de 2011 sur le groupe autochtone (questionnaires N1 et N2)

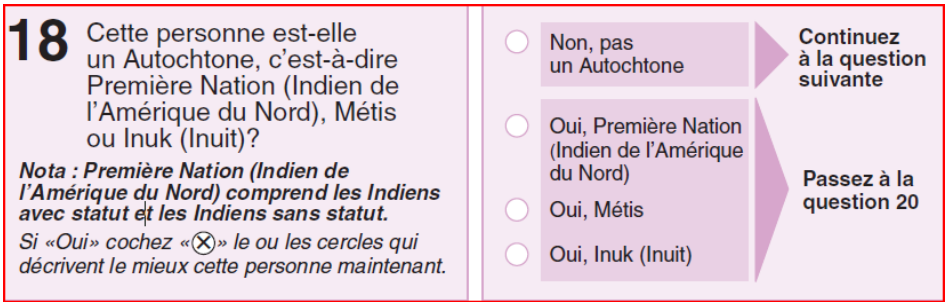

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le *Guide de l'Enquête nationale auprès des ménages*.

- Répondez à cette question, peu importe si la personne est ou non un Autochtone de l'Amérique du Nord.
- Le peuple autochtone désigne en général les personnes dont les ancêtres vivaient en Amérique du Nord avant l'arrivée des Européens et qui s'identifient à l'un des trois groupes autochtones énoncés dans le questionnaire : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits.
- Les personnes qui se considèrent comme des Indiens de l'Inde ou d'Asie ou, encore, qui ont des racines ethniques sur le sous-continent indien devraient répondre « Non » à cette question.
- Les personnes qui se considèrent comme des Métis en raison de leur double ascendance, mais qui n'ont pas d'ascendance autochtone de l'Amérique du Nord (par exemple celles qui proviennent d'Afrique, des Antilles et de l'Amérique du Sud) devraient répondre « Non » à cette question.

1.1.2 Question de l'ENM de 2011 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités

Le statut d'Indien inscrit ou des traités se rapporte aux personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités. Le terme « Indien inscrit » désigne les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes appartenant à une Première Nation/bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués[4].

4. Pour plus de renseignements, consultez www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/aboriginal-autochtone4-fra.htm.

Des données sur le statut d'Indien inscrit ou des traités ont été recueillies pour la première fois au Recensement de 1981, au moyen des catégories de réponse de la question portant sur l'origine ethnique. Les options à cocher sous un sous-titre intitulé « Autochtones » intégré à la question sur l'origine ethnique comprenaient « Indien inscrit » et « Indien non inscrit ».

Dans le cadre du Recensement de 1986, aucune donnée spécifique n'a été recueillie sur le statut d'Indien inscrit ou des traités. Cette année-là, la question portant sur l'origine ethnique comprenait une option à cocher « Indien de l'Amérique du Nord », qui incluait les Indiens avec statut et sans statut.

Dans le Recensement de 1991, une nouvelle question sur les Indiens inscrits comportait deux éléments. Le répondant devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie. La première partie de la question sur le statut d'Indien inscrit posée dans le Recensement de 1991 était la suivante : « Cette personne est-elle un(e) **Indien(ne) inscrit(e)** selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada? »

Contrairement au Recensement de 1991, la question sur le statut d'Indien des traités ou d'Indien inscrit posée au Recensement de 1996 portait seulement sur le statut d'Indien inscrit ou des traités, tandis qu'une question directe était élaborée pour recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne. Le libellé de la question du Recensement de 1996, « Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada? », différait légèrement de celui des questions posées aux recensements précédents. Avant 1996, l'expression « Indien des traités » n'était pas utilisée dans la question. Elle a été ajoutée en 1996 à la demande des personnes des provinces de l'Ouest où elle est davantage utilisée. On a posé la même question dans les recensements de 2001 et 2006.

Dans la question posée dans l'ENM de 2011, l'expression « Indien avec statut » a été ajoutée pour clarifier la question, puisque cette expression est plus utilisée que « Indien inscrit ou des traités » au Canada. Le libellé de la question de l'ENM de 2011 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités est présenté à la figure 2.

Figure 2 Question de l'ENM de 2011 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités

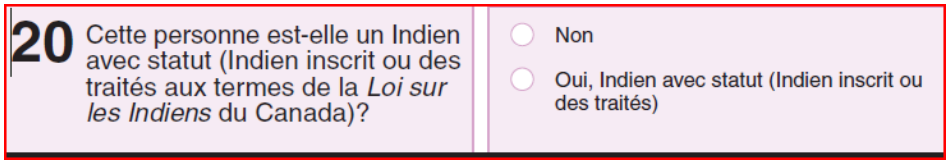

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le *Guide de l'Enquête nationale auprès des ménages*.

Cochez le cercle « Oui, Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités) » pour les personnes qui :

- sont des Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*
- sont des Indiens des traités, uniquement si elles sont des Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens*
- sont des Indiens inscrits depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* a été modifiée par le projet de loi C-31.

Toute autre personne devrait répondre « Non » à cette question, y compris les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens* mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'ont pas fait.

1.1.3 Question de l'ENM de 2011 sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne

L'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne indique si une personne appartient à une Première Nation ou à une bande indienne du Canada.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) définit une bande comme un groupe d'Indiens pour qui des terres ou des sommes d'argent ont été mises de côté par la Couronne, pour leur usage et leur profit communs, ou que le gouverneur en conseil ait déclaré être une bande pour l'application de la *Loi sur les Indiens*.

Des données sur l'appartenance à une bande indienne ont été recueillies pour la première fois au Recensement de 1971. Cette année-là, les données ont été recueillies à l'aide de catégories de réponse à la question sur l'origine ethnique. Dans la question sur l'origine ethnique, parmi les options à cocher, on trouvait : « Indien nord-américain – Dans une bande » et « Indien nord-américain – Non dans une bande ». Les données sur l'appartenance à une bande indienne n'ont plus été recueillies par le recensement jusqu'en 1991.

Dans le Recensement de 1991, une nouvelle question sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne comportait deux éléments. Le répondant devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne à laquelle il appartenait dans la deuxième partie.

En 1996, une question directe a été élaborée pour le recensement : « Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation? » La question était posée avant celle qui portait sur le statut d'Indien inscrit ou des traités. La même question sur l'appartenance et le même ordre de questions ont été utilisés dans les recensements de 2001 et de 2006.

Dans l'ENM de 2011, les termes « bande indienne » et « Première Nation » ont été inversés par rapport à la version du Recensement de 2006, pour donner suite aux préférences exprimées lors de la mise à l'essai de la question. La question comportait deux cercles à cocher et un champ pour réponse écrite. Un des cercles à cocher correspondait à la réponse « Non » et l'autre, à la réponse « Oui, membre d'une Première Nation/bande indienne ». Un champ figurait en dessous pour la réponse écrite. Celui-ci comportait deux lignes de 11 cases pour répondre à l'énoncé « Précisez la Première Nation/bande indienne. » dans le questionnaire papier, mais ce qui était écrit au-dessus ou en dessous des lignes et entre les lignes a aussi été saisi au moment de la numérisation du questionnaire. Dans le questionnaire en ligne, un espace de 60 caractères était prévu pour la réponse. La question comportait aussi trois exemples de noms de Première Nation/bande indienne : un contenant les mots « bande indienne », un autre utilisant les mots « Première Nation » et un dernier ne comportant aucun de ces termes. Ces exemples ont été ajoutés parce que durant les essais sur réserve, certains répondants donnaient le nom de leur nation ou tribu plutôt que le nom exact de leur Première Nation ou bande indienne. Le libellé de la question de l'ENM de 2011 sur l'appartenance à une Première Nation/bande indienne est présenté à la figure 3.

Figure 3 Question de l'ENM de 2011 sur l'appartenance à une Première Nation/bande indienne

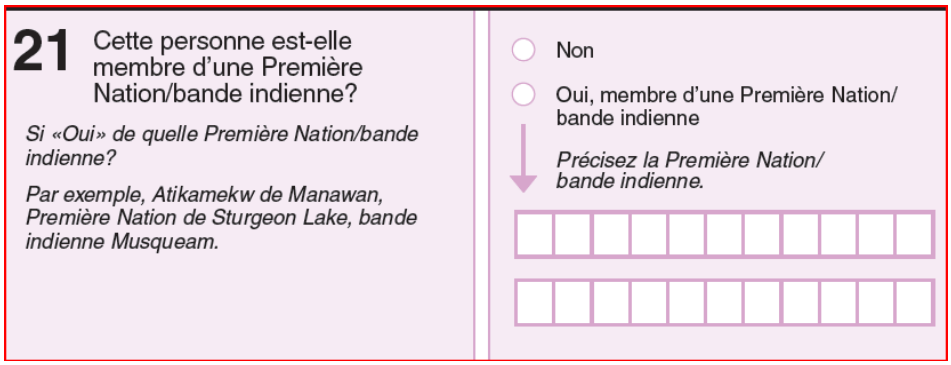

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le *Guide de l'Enquête nationale auprès des ménages*.

- Une Première Nation ou bande indienne est un groupe de personnes à qui l'on a réservé des terres et/ou dont les fonds sont détenus par l'État.
- Un membre d'une Première Nation/bande indienne est une personne qui est reconnue comme étant membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne selon la définition de la bande elle-même ou de la *Loi sur les Indiens.*
- Les personnes doivent inscrire leur appartenance à une bande indienne ou à une Première Nation et non leur appartenance à une tribu (par exemple « Première Nation de Chemawawin » au lieu de « Cri »).

1.1.4 Ascendance autochtone (question 17)

L'ascendance autochtone se rapporte aux personnes ayant déclaré une appartenance ancestrale aux Autochtones du Canada à la question sur l'origine ethnique. L'origine ethnique désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant, un ancêtre étant généralement plus éloigné que des grands-parents. Une personne peut avoir plus d'une origine ethnique ou culturelle.

De 1981 à aujourd'hui, l'origine ethnique, y compris l'ascendance autochtone, était définie par la descendance du côté de la mère et du père. La question sur l'origine ethnique permet la déclaration d'une ascendance unique ou d'ascendances multiples. Le libellé de la question de l'ENM de 2011 sur l'origine ethnique est présenté à la figure 4.

Figure 4 Question de l'ENM de 2011 sur l'origine ethnique (formule N1)

Cette question recueille des données sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.

17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné que les grands-parents.

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, indien de l'Inde, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, mi'kmaq, salish, métis, inuit, philippin, hollandais, ukrainien, polonais, portugais, grec, coréen, vietnamien, jamaïquain, juif, libanais, salvadorien, somalien, colombien, etc.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Soulignons que même si la question sur l'ascendance (origine ethnique) posée dans le questionnaire N2 de l'ENM de 2011 (figure 5) utilisée dans les collectivités autochtones est identique à celle posée dans le questionnaire N1 utilisée pour la population générale, la liste d'exemples diffère. Le questionnaire N2 correspond au questionnaire du Nord et des réserves.

Figure 5 Question de l'ENM de 2011 sur l'origine ethnique (formule N2)

Cette question recueille des données sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.

17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné que les grands-parents.

Par exemple, cri, ojibway, mi'kmaq, salish, déné, blackfoot, inuit, métis, canadien, français, anglais, allemand, etc.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les renseignements suivants ont été fournis aux répondants dans le *Guide de l'Enquête nationale auprès des ménages*.

- Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres d'une personne. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.

- Chaque personne doit inscrire le ou les groupes ethniques ou culturels auxquels ses ancêtres appartenaient et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, inscrivez « haïtien » au lieu de « français » ou « autrichien » au lieu d'« allemand ».

- Dans le cas des personnes ayant une origine indienne sud-asiatique ou de l'Inde, inscrivez l'origine ou les origines précises. N'inscrivez pas « indien ». Par exemple, précisez « indien de l'Inde », ou « indien de la Guyane », ou encore indiquez les groupes précis, tels que « panjabi » ou « tamoul ».

- Dans le cas des personnes ayant des ancêtres autochtones, inscrivez l'origine ou les origines précises. Par exemple, précisez « cri », « mi'kmaq », « ojibway », « métis » ou « indien de l'Amérique du Nord ». N'inscrivez pas « indien ».

1.2 Variables sur les autochtones

1.2.1 Identité autochtone dérivée

Le concept d'identité autochtone dérivée fait référence aux personnes qui ont déclaré s'identifier à au moins un groupe autochtone à la question 18, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou aux personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des traités à la question 20, tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou aux personnes ayant déclaré appartenir à une Première Nation/bande indienne à la question 21.

La population d'identité autochtone est établie à partir de trois questions (questions 18, 20 et 21). Sont incluses dans la population d'identité autochtone dérivée les catégories suivantes (voir aussi la figure 6) :

Population totale d'identité autochtone
- Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) – Réponse unique
- Métis – Réponse unique
- Inuk (Inuit) – Réponse unique
- Réponses autochtones multiples
- Réponses autochtones non incluses ailleurs (y compris les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des traités et/ou être membres d'une Première Nation/bande indienne, sans déclarer d'identité autochtone)

Figure 6 Identité autochtone dérivée

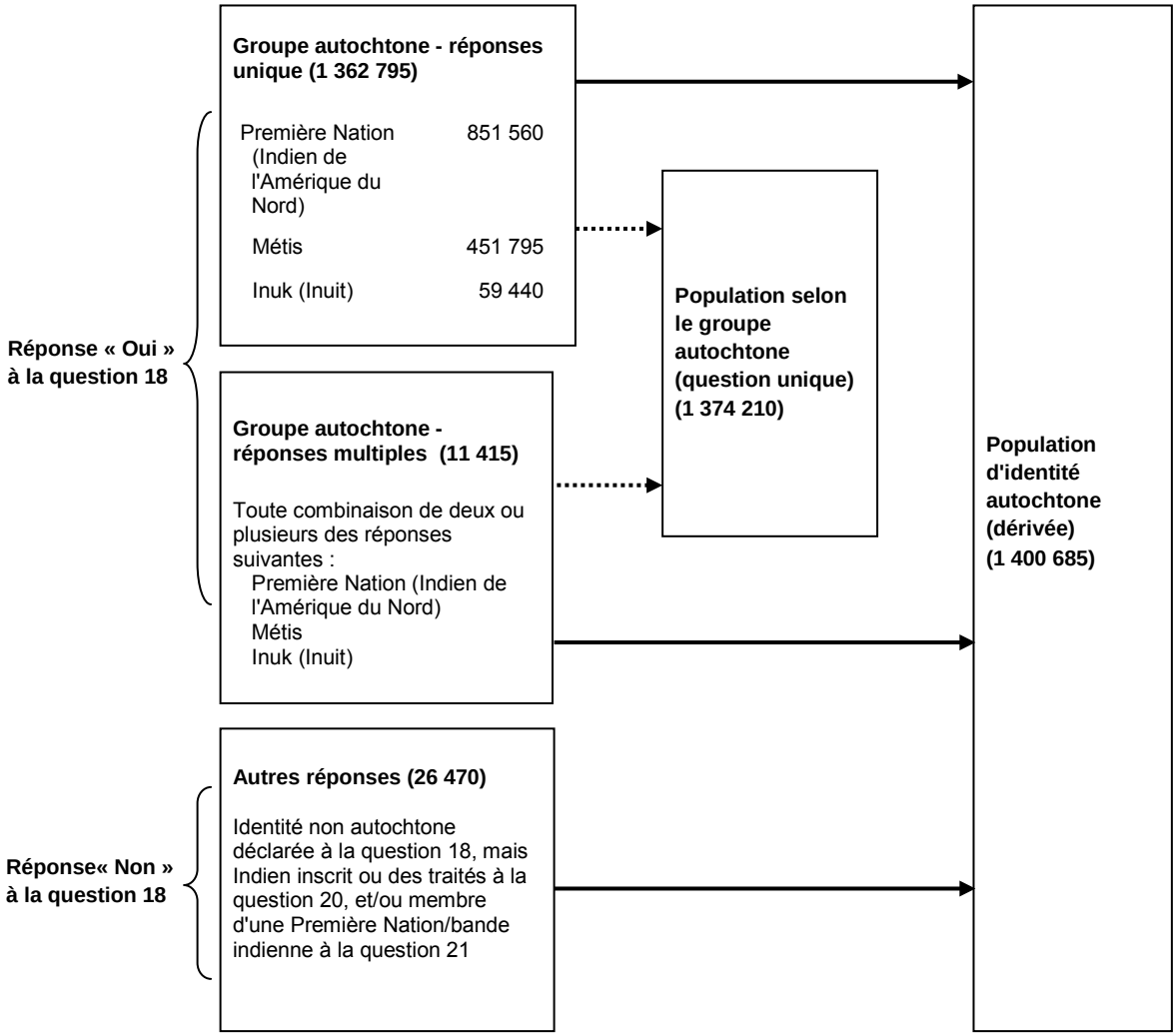

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

1.2.2 Autres variables dérivées possibles

Il est possible de dériver d'autres définitions de la population autochtone à partir de combinaisons différentes de questions de l'ENM. Par exemple, les données de la question 18 sur le groupe autochtone et de la question 20 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités peuvent servir à déterminer la population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ayant le statut d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités.

D'autres exemples :

- Population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) sans statut d'Indien inscrit ou des traités (sans statut)
- Population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) appartenant à une bande indienne
- Population d'Indiens inscrits ou des traités appartenant à une bande indienne.

Les utilisateurs peuvent définir d'autres combinaisons de variables autochtones en fonction de leurs besoins en matière de données.

1.3 Variables géographiques de la population autochtone

1.3.1 Région de résidence de la population autochtone – Réserve

« Région de résidence – Réserve » s'entend des régions géographiques suivantes : réserves indiennes et établissements indiens (appelés « Réserves ») et toutes les autres régions (appelées « Hors réserve »). Ces régions géographiques servent à indiquer où réside la population, principalement les Indiens inscrits, les Indiens des traités et les Premières Nations. Dans le cadre de l'ENM de 2011, la population totale vivant dans les réserves s'établissait à 360 620 personnes, dont environ neuf sur dix appartenaient à une Première Nation.

« Réserve » comprend six types de subdivisions du recensement légalement affiliées aux Premières Nations ou bandes indiennes, c.-à-d. réserve indienne (IRI), établissements indiens (S-É) (sauf les cinq établissements indiens du Yukon de Champagne Landing 10, Klukshu, Two and One-Half Mile Village, Two Mile Village et Kloo Lake), *Indian government district* (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux Naskapis (TK) et Nisga'a land (NL), ainsi que le village nordique de Sandy Bay en Saskatchewan[5].

1.3.2 Région de résidence de la population inuite

« Région de résidence : Inuit Nunangat » s'entend des régions géographiques suivantes : les quatre régions d'Inuit Nunangat et « hors Inuit Nunangat ».

Inuit Nunangat est la patrie des Inuits du Canada. Elle comprend les communautés incluses dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (la côte nord du Labrador), Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Ensemble, ces régions englobent le territoire traditionnellement habité par les Inuit au Canada[6].

Dans le cadre de l'ENM de 2011, la population Inuit Nunangat s'établissait à 52 115 personnes, dont huit sur dix étaient d'identité inuite. La population est répartie dans les quatre régions d'Inuit Nunangat comme suit :

Tableau 1 Population d'identité inuite selon la région de résidence, ENM de 2011

Région	Population totale	Pourcentage de la population d'identité inuite (%)
Inuit Nunangat	52 115	83
Nunatsiavut	2 615	89
Nunavik	12 060	89
Nunavut	31 695	85
Région d'Inuvialuit	5 745	58

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

5. Pour plus de renseignements sur la région de résidence « Réserve », consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop150-fra.cfm.
6. Pour plus de renseignements sur la région de résidence « Inuit Nunangat », consultez http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop149-fra.cfm.

2 Collecte des données

Le Recensement de 2011, réalisé en mai 2011, comportait 10 questions[7]. L'information qui était auparavant recueillie au moyen du questionnaire complet du recensement a été recueillie dans le cadre de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Le questionnaire de l'ENM couvrait la plupart des sujets abordés dans le questionnaire complet du Recensement de 2006.

De mai à août 2011, Statistique Canada a mené pour la première fois l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Cette enquête autoadministrée et à participation volontaire, a été instaurée en remplacement de la formule 2B du recensement, communément appelée questionnaire complet du recensement. Environ 4,5 millions de logements partout au pays ont été sélectionnés pour l'ENM, ce qui représente environ le tiers de tous les logements privés. L'ENM visait l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada, tant dans les provinces que les territoires. Étaient incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et les établissements indiens, les résidents permanents, les résidents non permanents comme les revendicateurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'un permis d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux.

L'enquête excluait également les personnes vivant dans les logements collectifs institutionnels, tels que les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers ou les établissements pénitentiaires; les citoyens canadiens vivant à l'étranger et les membres à temps plein des Forces canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada. Aussi l'enquête exclut les personnes vivant dans des logements collectifs non institutionnels (tels que, les camps de travail, les hôtels et motels, les résidences pour étudiants). Par conséquent, sont exclues de l'enquête les autochtones vivant à l'extérieur du Canada, dans les logements collectifs ou institutionels ou qui étaient des sans abris le jour du recensement.

Pour plus de renseignements au sujet de la date de référence et de la collecte des données de recensement, consultez *À propos du recensement*[7].

2.1 Méthodes de collecte générales

Les répondants vivant à l'extérieur d'une réserve indienne ou d'un établissement indien, d'un établissement métis et d'une collectivité inuite ou éloignée pouvaient répondre à l'enquête de l'une des trois façons suivantes :

- **Au moyen d'un questionnaire en ligne :** Les personnes occupant les logements sélectionnés pour participer à l'ENM pouvaient répondre au questionnaire de l'ENM en ligne, immédiatement après avoir rempli le questionnaire du recensement en ligne ou plus tard, en entrant le code d'accès sécurisé figurant sur le questionnaire papier de l'ENM ou dans la lettre de rappel.

- **Au moyen d'un questionnaire papier :** Les personnes occupant la majorité des logements sélectionnés pour participer à l'ENM n'ayant pas répondu au recensement en ligne pouvaient remplir le questionnaire papier de l'ENM envoyé par la poste ou livré par un agent recenseur de Statistique Canada au début du mois de juin 2011.

- **Dans le cadre d'une interview avec un agent recenseur de Statistique Canada :** Cette méthode a été utilisée pour le suivi des cas de non-réponse. Elle était également offerte aux répondants souhaitant remplir leur questionnaire par téléphone en appelant le numéro de l'assistance téléphonique de l'enquête.

7. Pour plus de renseignements sur le Recensement de 2011, consultez www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/about-apropos/index-fra.cfm.

La fraction de sondage varie selon le mode de livraison du questionnaire. Pour le mode de livraison par la poste, approximativement 3 ménages sur 10 (soit 29 %) ont reçu un questionnaire de l'ENM. Pour le mode de livraison par un agent recenseur, la fraction de sondage est de 1 ménage sur 3 (soit 33 %). Par contre, dans le cas où il a été nécessaire de joindre les ménages vivant en régions éloignées ou les ménages vivant dans les réserves indiennes, où seulement le mode de réponse par interview était offert, tous les ménages (100 %) ont été invités à participer à l'ENM.

2.1.1 Dénombrement et collecte par anticipation dans les réserves indiennes, les établissements métis et les collectivités inuites

Dans ces régions, les dénombrements pour le Recensement de 2011 et l'ENM ont été réalisés en même temps. Dans certaines régions du Nord et éloignées du Canada, le dénombrement a été effectué avant le jour du recensement, en février, mars et avril 2011, afin de joindre les répondants avant qu'ils ne partent vers les camps de chasse et de pêche pour l'été et à cause des variations climatiques saisonnières et d'autres obstacles aux déplacements. Lorsque le dénombrement a eu lieu avant le jour du recensement (le 10 mai 2011), la date de référence utilisée est la date à laquelle le ménage a été dénombré.

Pour l'ensemble de l'ENM, environ 5 000 chefs d'équipe et adjoints ont été embauchés pour recruter, former et superviser quelque 30 000 agents recenseurs. Un recensement par interview a également été effectué dans les réserves indiennes et les établissements indiens ainsi que dans les établissements métis du Sud du pays, principalement entre le 2 mai et le 29 juillet 2011; l'initiative s'est parfois poursuivie jusqu'au début d'août dans certaines régions. Aucun suivi des cas de non-réponse (SCNR) n'a été effectué dans les régions où un dénombrement anticipé ou un dénombrement dans les réserves a été fait, l'exhaustivité (par exemple, la couverture des logements) ayant été vérifiée durant le processus de dénombrement.

Pour le dénombrement dans les réserves indiennes et les établissements indiens, des procédures particulières ont été suivies pour communiquer avec le chef et le conseil avant la collecte et obtenir la permission d'effectuer le recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages. Dans la mesure du possible, des membres des collectivités ont été embauchés pour participer au dénombrement à titre de chefs d'équipe, d'agents recenseurs, de guides ou de traducteurs.

2.2 Taux de réponse au Recensement et à l'ENM (collecte)

Le taux de réponse au Recensement de 2011 était de 97,1 % au Canada, mais variait d'une province ou d'un territoire à l'autre. Le taux le plus élevé a été constaté à l'Île-du-Prince-Édouard (97,7 %) et le plus faible, au Nunavut (91,4 %). (Consultez www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/about-apropos/rates-taux-fra.cfm pour les taux de chaque province et territoire.)

L'ENM étant une enquête à participation volontaire, on ne prévoyait pas atteindre le même degré de participation que pour le recensement. Les taux de réponse non pondérés sont calculés à partir des données finales, après le traitement et la vérification de la qualité des données. L'état final d'un logement, c'est-à-dire répondant, non répondant ou hors champ pour l'ENM est déterminé au moment du traitement des données. Les taux de réponse non pondérés sont alors calculés à partir du nombre de logements privés échantillonnés qui ont retourné un questionnaire, divisé par le nombre de logements privés échantillonnés classés comme occupés par le personnel sur le terrain. Le taux de réponse non pondéré s'établissait à 68,6 % pour l'Enquête nationale auprès des ménages pour le Canada, toutes méthodes de collecte confondues.

Bien que ce taux de réponse se compare à celui d'autres enquêtes à participation volontaire réalisées par Statistique Canada, il est inférieur au taux de réponse du Recensement de 2011. Les taux de réponse à l'ENM variaient d'une province ou d'un territoire à l'autre; le taux non pondéré le plus élevé était de 83,9 % (Territoires du Nord-Ouest) et le plus faible, de 60,4 % (Île-du-Prince-Édouard).

Les taux de réponse pondérés sont fondés sur les poids d'échantillonnage finaux de l'ENM. Les logements qui ont répondu à l'ENM avant une date déterminée durant la période de collecte ont leur poids initial d'échantillonnage correspondant à la fraction de sondage dans leur région. Après la date fixée, dans le but de réduire, autant que possible, le biais attribuable à la non-réponse avec les ressources disponibles, les activités de collecte de l'ENM ont été concentrées sur un sous-échantillon des non-répondants restants. Dans ce sous-échantillon, les poids d'échantillonnage ont été augmentés afin de refléter ce changement. Les taux de réponse pondérés sont alors calculés à partir du nombre pondéré de logements privés échantillonnés qui ont retourné un questionnaire, divisé par le nombre pondéré de logements privés échantillonnés classés comme occupés par le personnel sur le terrain. Le taux de réponse pondéré s'établissait à 77,2 % pour l'Enquête nationale auprès des ménages pour le Canada, toutes méthodes de collecte confondues.

Les taux de réponse pondérés et non pondérés de l'ENM pour l'ensemble du Canada et par province/territoire, ainsi que par subdivision de recensement (p. ex., municipalités, réserves indiennes, établissements et collectivités inuites) sont publiés sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse : www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/about-apropos/nhs-enm_r012.cfm?Lang=F.

2.3 Questionnaires et guides d'instruction

Différentes formules et questionnaires ont été utilisés pour l'Enquête nationale auprès des ménages afin de recueillir des données auprès des Canadiens.

Le questionnaire N1 traitait de divers sujets, notamment l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, l'appartenance à une Première Nation/bande indienne et le statut d'Indien inscrit ou des traités. Il a été utilisé pour dénombrer des logements privés sélectionnés dans les secteurs de retour par la poste.

Le questionnaire N2, c'est-à-dire le questionnaire du Nord et des réserves, est semblable au questionnaire N1. Il a servi au dénombrement dans les réserves indiennes et les établissements indiens, dans les établissements métis, ainsi que dans les collectivités inuites et éloignées. En 2011, certains secteurs comportaient des ménages non autochtones sur des terres autochtones louées; ces ménages n'ont pas reçu le questionnaire N2. Les questions du questionnaire N2 sont les mêmes que celles du questionnaire N1. Cependant, on donne un plus grand nombre d'exemples de groupes autochtones à la question sur l'origine ethnique/ascendance autochtone et on donne des exemples d'industries ou de professions que l'on retrouve plus fréquemment dans le Nord. Les exemples pour les questions sur la scolarité visent aussi la population autochtone vivant dans ces régions. Par ailleurs, dans le questionnaire N2, on demandait aux personnes vivant dans une réserve indienne ou un établissement indien de sauter les questions 10, 11 et 12 sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et l'année d'immigration, respectivement. Pour en savoir davantage sur les questionnaires et les guides, se reporter à www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/about-apropos/ques_guide-fra.cfm.

2.3.1 Langues du questionnaire

Les questions du recensement et de l'ENM étaient posées dans un certain nombre de langues autochtones et de langues immigrantes, en plus du français et de l'anglais, afin que les répondants puissent lire les questions dans leur

propre langue. Les questionnaires du Recensement de 2011 et de l'ENM ont été traduits dans les onze langues autochtones suivantes :

Cri des plaines
Cri des marais
Cri du Québec
Déné (Dogrib)
Inuktitut (Labrador)
Inuktitut (Nunavik)
Inuktitut (Nunavut)
Montagnais
Naskapi
Ojibwé
Oji-Cri

3 Traitement des données

L'étape de traitement des données du Recensement de 2011 et de l'Enquête nationale auprès des ménages a débuté par la conversion des réponses en données significatives. Cette partie du cycle d'enquête comporte six activités principales :

- Réception, enregistrement et entreposage
- Imagerie et saisie des données à partir des questionnaires papier
- Contrôles et suivi des questionnaires rejetés au contrôle
- Codage
- Contrôle et imputation
- Pondération

3.1 Réception, enregistrement et entreposage

Le Centre des opérations des données (COD) de Statistique Canada était le point central de réception, d'enregistrement et d'entreposage des questionnaires électroniques et papier. Les questionnaires électroniques ont été transmis directement aux serveurs du COD alors que les questionnaires papier ont été numérisés et enregistrés sous forme d'images. Une fois la qualité de l'image confirmée, les données ont été saisies au moyen de méthodes de reconnaissance optique des marques (ROM) et de reconnaissance intelligente de caractères (RIC). Si la qualité de l'image était insuffisante, les données étaient saisies manuellement par un opérateur.

3.2 Imagerie et saisie des données à partir des questionnaires papier

Une fois les questionnaires papier reçus et enregistrés, ils ont été traités comme suit :

Préparation des documents – Les questionnaires retournés par la poste ont été retirés des enveloppes et tout matériel superflu (p. ex., trombones, agrafes) a été enlevé. Les questionnaires ont ensuite été regroupés en lots par type de questionnaire, et les tranches ont été coupées (questionnaires sous forme de livret seulement) en vue de la numérisation.

Numérisation – À l'aide de sept numériseurs haute vitesse, des images de chacune des pages de chaque questionnaire ont été créées.

Processus automatisé d'assurance de la qualité des images – Un système automatisé a vérifié la qualité de la numérisation. Les images rejetées ont été étiquetées en vue d'une nouvelle numérisation ou envoyées aux fins de saisie manuelle des données.

Saisie automatisée des données – Les technologies de reconnaissance optique des marques et de reconnaissance optique des caractères ont été utilisées pour extraire les données des répondants à partir des images. Lorsque les systèmes ne pouvaient pas reconnaître l'écriture avec suffisamment d'exactitude, la reconnaissance de l'écriture manuscrite était assurée par un opérateur en saisie de données du recensement.

Retrait – Une fois les questionnaires traités conformément aux étapes ci-dessus, les questionnaires papier ont été retirés du système. Le retrait est un processus d'assurance de la qualité permettant de faire en sorte que les images et les données saisies soient de qualité suffisante pour que les questionnaires papier ne soient plus nécessaires pour le traitement subséquent. Les questionnaires ayant été étiquetés parce qu'ils renfermaient des erreurs ont été enlevés au moment du retrait et traités de nouveau au besoin.

3.3 Contrôles et suivi des questionnaires rejetés au contrôle

À cette étape, plusieurs contrôles automatisés de la couverture ont été effectués relativement aux données des répondants. Dans le cas de plusieurs questionnaires reçus pour un même ménage, les questionnaires ont également été vérifiés à cette étape pour déterminer s'il s'agissait de doubles (p. ex., un mari ayant rempli la version en ligne, alors que sa femme a rempli la version papier et l'a retournée par la poste). Les données des questionnaires faisant l'objet d'un rejet au contrôle ont été transmises à un préposé au dépouillement aux fins de vérification en fonction de l'image, le cas échéant (les questionnaires remplis en ligne n'avaient pas d'image).

Une fois les contrôles de la couverture achevés, les données des ménages ont été soumises à des contrôles automatisés d'intégralité simulant les vérifications que les agents recenseurs faisaient manuellement lors des recensements avant 2006. Ces contrôles ont permis de vérifier l'intégralité des réponses, ainsi que la couverture (p. ex., le nombre de personnes dans le ménage). Une cote a été attribuée dans les cas suivants :

- le commis au traitement n'a pas été en mesure de corriger une erreur de couverture au Centre des opérations des données
- le répondant ne semblait pas certain s'il fallait ou non inclure une ou plusieurs personnes dans le ménage
- des données indiquaient qu'il s'agissait d'un logement occupé uniquement par des résidents temporaires ou étrangers
- beaucoup de réponses étaient manquantes ou non valides.

Bien que les données du recensement aient été transmises à l'un des cinq bureaux régionaux de Statistique Canada pour le suivi des questionnaires rejetés au contrôle, les données de l'ENM n'ont fait l'objet d'un suivi que lorsqu'il y avait non réponse totale, sauf dans le cas des secteurs de recensement par interview, où les questionnaires ont été remplis durant le dénombrement.

Par ailleurs, bien que des contrôles automatisés aient été effectués pour tous les types de questionnaires comme il est précisé ci-dessus, les questionnaires des secteurs de recensement par interview n'ont pas fait l'objet d'un suivi, puisqu'ils ont été remplis durant le dénombrement.

3.4 Codage

Les questionnaires N1 et N2 renfermaient des questions dont les réponses pouvaient être cochées à partir d'une liste, ainsi que des questions nécessitant une réponse écrite de la part du répondant dans les cases prévues à cette fin. Ces réponses écrites (réponses en toutes lettres) ont fait l'objet d'un codage automatisé pour associer à chacune un code numérique, au moyen de fichiers de référence, d'ensembles de codes et de classifications types de Statistique Canada. Lorsque le système ne pouvait assigner un code de façon automatisée à une réponse donnée, celle-ci était codée manuellement par un codeur spécialement formé. En 2011, le codage a été appliqué aux variables suivantes : lien avec la Personne 1, lieu de naissance, citoyenneté, langues non officielles, langue parlée à la maison, langue maternelle, origine ethnique, groupe de population, appartenance à une Première Nation/bande indienne, religion, lieu de résidence 1 an auparavant, lieu de résidence 5 ans auparavant, lieu de naissance des parents, principal domaine d'études, lieu des études, langue de travail, industrie, profession et lieu de travail.

3.4.1 Codage des réponses écrites à la question sur l'appartenance à une Première Nation/bande indienne

À la question portant sur les Premières Nations/bandes indiennes, les réponses en toutes lettres ont été codées en fonction d'une liste de plus de 600 bandes indiennes. La proportion de réponses obtenues au moyen d'un codage automatisé était de 68 %. Les autres réponses ont été codées au moyen d'applications interactives conçues spécifiquement pour le codage des bandes indiennes. Les systèmes renfermaient plusieurs fichiers de référence, notamment un fichier prévoyant différentes orthographes pour les noms de bandes indiennes et les codes correspondants, ainsi qu'un fichier renfermant des codes géographiques pour les réserves indiennes, le nom des réserves indiennes et le nom des bandes indiennes affiliées à ces réserves[8]. Les données sur les Premières Nations/bandes indiennes ne sont pas dans le fichier de données diffusé, mais peuvent être fournies sur demande.

3.5 Contrôle et imputation

Après la saisie des données, le contrôle initial et les opérations de codage, les données ont été traitées jusqu'à l'étape du contrôle final et de l'imputation. Le contrôle final a permis de détecter les réponses non valides et les incohérences. Ce contrôle est basé sur des règles déterminées par les analystes des domaines spécialisés de Statistique Canada. Les questions sans réponse sont également identifiées. L'imputation a remplacé les éléments manquants, non valides ou non cohérents par des valeurs plausibles. Lorsqu'elle est effectuée judicieusement, l'imputation peut améliorer la qualité des données en remplaçant les non-réponses par des réponses plausibles et comparables à celles que l'on aurait obtenues si les répondants avaient répondu aux questions. Elle offre également l'avantage de produire un ensemble complet de données.

L'imputation des données de l'ENM a été réalisée selon la méthode du plus proche voisin. Cette méthode est très répandue pour le traitement des non-réponses aux questions. Elle permet de remplacer l'information manquante, non valide ou incohérente relativement à un répondant par les valeurs fournies par un autre répondant qui lui est « similaire ». Les règles d'identification du répondant correspondant le mieux au non-répondant peuvent varier en fonction des variables à imputer. Les méthodes d'imputation des données par donneur ont des propriétés intéressantes et, de façon générale, ne nuisent pas à la distribution des données comme le font de nombreuses autres techniques d'imputation. L'imputation selon la méthode du plus proche voisin permet d'assurer la cohérence des données (voir le Guide de l'utilisateur de l'ENM Chapitre 4 – Traitement des données).

8. Statistique Canada tient à souligner l'expertise et l'aide reçue de la part d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour le codage des réponses portant sur les Premières Nations/bandes indiennes lors de l'ENM de 2011.

3.6 Contrôle et imputation des variables autochtones

Les méthodes de contrôle et d'imputation des variables ethnoculturelles, plus particulièrement des variables autochtones, ont été presque entièrement révisées en 2011, l'objectif principal étant de simplifier les processus et d'utiliser le plus possible un même donneur pour l'imputation de données aux répondants ayant fourni des réponses incomplètes ou non valides dans le questionnaire de l'ENM.

En 2011, les variables relatives à l'immigration, à la citoyenneté, au lieu de naissance, à l'origine ethnique (ascendance autochtone), au groupe de population/à la minorité visible, au groupe autochtone, au statut d'Indien inscrit ou des traités et à l'appartenance à une Première Nation/bande indienne ont été traitées ensemble, les liens entre les variables ayant été clairement définis à l'avance. L'imputation par donneur pour les renseignements manquants concernant ces variables a été faite à l'aide d'un même donneur pour toutes les variables, dans la mesure du possible.

En 2011, un même donneur, qui n'était pas un enfant d'une famille de recensement, a été utilisé pour tous les répondants exigeant une imputation qui n'étaient pas non plus des enfants d'une famille de recensement. Dans le cas des enfants d'une famille de recensement pour lesquels une imputation était nécessaire, on a utilisé un donneur de la même famille de recensement (frère, sœur ou parent). En conséquence, les enregistrements imputés étaient cohérents à l'interne et fondés sur des réponses complètes effectives, plutôt que sur les réponses de plusieurs donneurs qui pourraient avoir déclaré des renseignements incohérents. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport aux méthodes utilisées par le passé, où les unités étaient stratifiées aux fins d'imputation essentiellement en fonction de la langue et de la géographie, mais non sur l'ensemble des variables utilisées en 2011.

Les faibles taux de non-réponse aux questions et de réponses non valides, ainsi que les faibles taux d'imputation correspondants pour les variables autochtones (Groupe autochtone, Statut d'Indien inscrit ou des traités et Membre d'une Première Nation/bande indienne) (voir tableau 2), n'ont pas eu une grande incidence globale sur la qualité des données.

Les taux d'imputation totaux pour l'ENM de 2011 pour les questions 18 (Groupe autochtone), 20 (Statut d'Indien inscrit ou des traités) et 21 (Membre d'une Première Nation/bande indienne) sont indiqués dans le tableau 2.

Tableau 2 Taux d'imputation pour Groupe autochtone, Statut d'Indien inscrit ou des traités et Membre d'une Première Nation/bande indienne, Canada, provinces et territoires, ENM de 2011

Provinces et territoires	Groupe autochtone (%)	Statut d'Indien inscrit ou des traités (%)	Membre d'une Première Nation/bande indienne (%)
Canada	**3,7**	**4,7**	**3,8**
Terre-Neuve-et-Labrador	4,4	6,0	4,2
Île-du-Prince-Édouard	3,9	6,1	3,9
Nouvelle-Écosse	3,7	5,1	3,4
Nouveau-Brunswick	3,4	4,4	3,2
Québec	3,6	4,3	3,4
Ontario	4,1	5,1	4,2
Manitoba	3,3	4,3	3,5
Saskatchewan	3,0	4,3	3,5
Alberta	3,4	4,6	3,9
Colombie-Britannique	3,5	4,6	3,9
Yukon	3,6	4,9	5,1
Territoires du Nord-Ouest	1,1	1,0	3,4
Nunavut	1,4	1,1	3,4

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

3.7 Pondération

Les réponses finales ont été pondérées afin que les données tirées de l'échantillon représentent fidèlement la population cible de l'ENM. La pondération des données de l'ENM est un processus regroupant le calcul des poids de sondage, l'ajustement des poids pour corriger la non-réponse totale à l'enquête et le calage des poids à des totaux du recensement.

La fraction de sondage variait selon le mode de livraison du questionnaire. Pour le mode de livraison par la poste, approximativement 3 ménages sur 10 (29 %) ont reçu un questionnaire. Pour le mode de livraison par un agent recenseur, la fraction de sondage est de 1 ménage sur 3 (33 %). Par contre, dans le cas où il a été nécessaire de joindre les ménages vivant en régions éloignées ou les ménages vivant dans les réserves indiennes, les établissements indiens ou les collectivités inuites, où seulement le mode de réponse par interview était offert, aucun échantillonnage n'a été fait et **tous** les ménages ont été invités à participer à l'ENM.

Les poids d'échantillonnage ont ensuite été ajustés pour tenir compte du suivi ciblé des cas de non-réponse réalisé auprès d'un sous-échantillon des ménages qui n'avait pas encore répondu à l'ENM à la mi-juillet 2011.

Après le suivi des cas de non-réponse, le poids obtenu a été ajusté pour corriger la non-réponse résiduelle à l'enquête dans le sous-échantillon. Pour ce faire, on a transféré les poids des ménages non répondants aux ménages répondants des plus proches voisins du sous-échantillon.

Enfin, un calage des poids aux totaux de la population du recensement a été fait à l'échelle des régions géographiques de calage. Ce calage a été réalisé afin que les estimations d'une région de calage de l'ENM soient approximativement égales aux chiffres du recensement pour cette région, et ce, sur un ensemble d'une soixantaine de caractéristiques

communes à l'ENM et au recensement. Le calage consiste en un rajustement des estimations de l'enquête par rapport à des totaux de contrôle connus de population au moyen d'une modification minimale des poids. Dans le cas de l'ENM, le recensement a fourni un certain nombre de chiffres pour diverses caractéristiques démographiques, sociales et géographiques de la population. Ces chiffres sont utilisés comme taux de contrôle. Les poids de sondage de l'ENM sont ajustés de sorte que les estimations de l'enquête correspondent aux totaux connus du recensement. Une fois qu'on s'est assuré que la composition connue de la population est maintenue, les poids calés obtenus sont ensuite appliqués à toutes les autres variables et caractéristiques de l'enquête.

Il peut toutefois y avoir des écarts entre les estimations de l'ENM et les chiffres du recensement pour les caractéristiques communes. Certains facteurs expliquent ces écarts, particulièrement la taille de la région géographique et le degré de non-réponse. Ainsi, plus le chiffre de population d'une région géographique est faible, plus grand est le risque que les estimations de l'ENM soient différentes des chiffres du recensement. Ce problème existait avec le questionnaire complet du Recensement de 2006, mais il était plus rare étant donné les taux de réponse plus élevés et le fait que la méthode de calage utilisée permettait de conserver les caractéristiques démographiques pour les petites ou les grandes municipalités. En règle générale, un écart entre l'estimation ou la répartition de la population de l'ENM et les chiffres du recensement peut indiquer un problème de qualité des données attribuable à la non-réponse. Dans un tel cas, il convient d'intégrer les régions géographiques dans une région plus grande. Les estimations relatives aux réserves indiennes qui subissent le même effet doivent être combinées aux estimations d'autres réserves indiennes appartenant à la même bande, afin d'obtenir des estimations plus fiables.

Pour des renseignements supplémentaires sur la méthodologie de l'ENM, consultez le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-001-X au catalogue. Tout a été mis en œuvre pour réduire les erreurs dans les estimations; en outre, le Recensement de la population joue un rôle important dans la fiabilité des estimations réalisées dans le cadre de l'ENM.

4 Diffusion des données

Les données sur les peuples autochtones de l'ENM de 2011, ainsi que les données sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle, ont été diffusées le 8 mai 2011.

En outre, les données sur la scolarité et le travail (diffusées le 26 juin 2013) et sur le revenu et le logement (diffusées le 11 septembre 2013) comprennent de l'information sur les peuples autochtones, dans des tableaux de données et dans un article de la série *ENM en bref* (voir les détails ci-dessous).

4.1 Produits analytiques

4.1.1 Documents analytiques

Le document analytique issu de la première diffusion, intitulé *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits*, n° 99-011-X2011001 au catalogue, présente un aperçu des principales constatations de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 pour la population autochtone. Le document est divisé en trois parties : *Les Autochtones – Des groupes diversifiés vivant partout au pays*; *La population autochtone est jeune*; et *Situation des enfants autochtones dans les ménages*.

L'article publié au moment de la première diffusion était accompagné d'un article analytique de la série *ENM en bref* intitulé Les peuples autochtones et la langue, n° 99-011-X2011003 au catalogue. De plus, dans le cadre de la deuxième diffusion des données de l'ENM de 2011, un autre article analytique, intitulé Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada, n° 99-012-X2011003 au catalogue, a été publié dans la série *ENM en bref*.

En plus de ces documents analytiques, un autre document analytique sur les langues autochtones, intitulé *Les langues autochtones au Canada*, n° 98-314-X2011003 au catalogue, a été publié dans le cadre de la série *Recensement en bref* de 2011.

4.2 Produits de données

4.2.1 Profils de l'ENM

Le *Profil de la population autochtone de l'ENM, 2011* présente, à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, de l'information sur la population ayant une identité autochtone. Les données sont présentées pour certaines régions géographiques normalisées incluant le Canada, les provinces et territoires, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement (incluant les réserves indiennes, les établissements indiens et les communautés inuites), les régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, ainsi que les régions géographiques telles que les régions de bande indienne, les régions inuites et les établissements métis reliées aux peuples autochtones (aussi dénommées géographies autochtones).

Le *Profil de l'ENM*, n° 99-004-X au catalogue, présente de l'information relative à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 à diverses échelles géographiques, y compris les provinces et les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les secteurs de recensement et les circonscriptions électorales fédérales.

Dans le but de fournir un aperçu complet d'une région, ce produit présente des données de l'ENM et du Recensement de la population de 2011. Les thèmes des données de l'ENM sont : Immigration et diversité ethnoculturelle; Peuples autochtones; Scolarité et travail; Mobilité et migration; Revenu et logement. Les thèmes des données du Recensement de la population de 2011 sont : Chiffres de population et des logements; Âge et sexe; Familles, ménages et état matrimonial; Type de construction résidentielle; et Langue.

Le *Profil de la Collecte spéciale de l'ENM dans 13 réserves indiennes et établissements indiens du nord de l'Ontario, 2011* fournit des renseignements obtenus dans le cadre d'une collecte spéciale de données effectuée après l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Le Recensement et l'ENM n'ont pas pu être menés dans certaines collectivités du nord de l'Ontario pendant la période de collecte normale en raison des incendies de forêt. La Collecte spéciale de l'ENM dans 13 réserves indiennes et établissements indiens du nord de l'Ontario (octobre 2011) était une enquête à participation volontaire dans laquelle tous les ménages de ces 13 collectivités ont reçu le questionnaire utilisé pour l'ENM de 2011 pour dénombrer les secteurs par interview.

4.2.2 Tableaux de données de l'ENM – Peuples autochtones

Les tableaux de données de l'ENM sur les peuples autochtones, fournissent des données statistiques sur les peuples autochtones du Canada. Les données sont présentées aux niveaux géographiques suivants : Canada, provinces et territoires, et régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR).

En plus de ces tableaux de données de l'ENM, trois tableaux du **Recensement de 2011** présentent des données sur les langues autochtones.

Tableaux :

98-314-XWF2011047 (Langues parlées le plus souvent à la maison – langues autochtones détaillées (85), autres langues parlées régulièrement à la maison – langues autochtones (10), langue maternelle – langues autochtones détaillées (85)…)
www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=98-314-X2011047&lang=fra

98-314-XWF2011048 (Langue maternelle – langues autochtones détaillées (85), langues parlées le plus souvent à la maison – langues autochtones détaillées (85), autres langues parlées régulièrement à la maison – langues autochtones (12), …)
www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=98-314-X2011048&lang=fra

et

98-314-XWF2011050 (Langue maternelle – langues autochtones détaillées (79), réponses uniques et multiples portant sur les langues (3), …)
www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=98-314-X2011050&lang=fra

4.2.3 Série « Perspective géographique » de l'ENM

La *Série « Perspective géographique » de l'ENM*, n° 99-010-X au catalogue, permet d'accéder rapidement aux principaux résultats de l'ENM pour différents niveaux géographiques et thèmes. Les thèmes comprennent : peuples autochtones, immigration et diversité ethnoculturelle, scolarité, travail, revenu et logement. Les données sont présentées pour la population dans les ménages privés et/ou pour les logements privés occupés.

4.3 Produits de référence

4.3.1 Dictionnaire de l'ENM

Le *Dictionnaire de l'ENM*, n° 99-000-X au catalogue, est un document de référence qui comprend des définitions détaillées des concepts, des univers, des variables et des termes géographiques utilisés dans l'ENM. En consultant le Dictionnaire de l'ENM, les utilisateurs de données débutants et intermédiaires auront une meilleure compréhension des données.

4.3.2 Guide de référence sur les peuples autochtones

Le *Guide de référence sur les peuples autochtones*, n° 99-011-X2011006 au catalogue, fournit des renseignements permettant aux utilisateurs de se servir, d'appliquer et d'interpréter efficacement les données de l'ENM de 2011. Le guide renferme des définitions et des explications sur les concepts, les classifications, la qualité des données et la comparabilité avec d'autres sources de données. Des renseignements complémentaires sont fournis pour certaines variables spécifiques afin d'aider les utilisateurs généraux à mieux comprendre les concepts et les questions utilisés dans l'ENM.

4.3.3 Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés

La liste intitulée *Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés* fournit le nom, le genre, la province, la division de recensement, la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement ainsi que le statut du dénombrement (raisons pour lesquelles les données sont manquantes) pour les 36 réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés dans le cadre de l'ENM de 2011.

4.3.4 Produits personnalisés

Statistique Canada offre également des services de totalisations personnalisées, sur une base de recouvrement des coûts, aux utilisateurs de données qui n'arrivent pas à trouver des données de l'ENM publiées répondant à leurs besoins. Pour demander des totalisations personnalisées ou d'autres services, les clients externes peuvent composer le 1-800-263-1136 ou écrire à infostats@statcan.gc.ca.

5 Évaluation et indicateurs de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données vise à déterminer la qualité globale des données de l'enquête, afin d'améliorer notre compréhension de la façon dont les erreurs surviennent et d'informer les utilisateurs quant au degré de fiabilité des données.

Il existe plusieurs sources d'erreur, qu'on peut regrouper en deux catégories : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non attribuables à l'échantillonnage. La première catégorie d'erreur tient au fait qu'on estime une caractéristique en mesurant seulement une partie de la population qui n'est pas nécessairement représentative de la population au complet, particulièrement lorsque le taux de non-réponse est élevé. La deuxième catégorie inclut toutes les erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage (erreurs relatives à la couverture, à la réponse et au traitement).

La présente section est divisée en trois grandes sous-sections : la première porte sur les différentes sources d'erreur, la deuxième traite de la suppression de données liée à la confidentialité et à la qualité des données, et la troisième a trait aux erreurs de couverture liées aux collectivités des réserves indiennes.

5.1 Sources des erreurs

5.1.1 Erreur d'échantillonnage

L'ENM a pour objectif de produire des estimations pour une série de questions posées pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) à de très petites régions (comme les quartiers et les municipalités), et pour divers groupes de population comme les peuples autochtones et les immigrants. Ces groupes ont également des tailles variables, notamment lorsque recoupés par région géographique. Ces regroupements sont généralement appelés « domaines d'intérêt ».

Compte tenu du taux d'échantillonnage d'environ 3 sur 10 et du taux de réponse de 68,6 %, on estime qu'environ 21 % de la population canadienne a participé à l'ENM. Néanmoins, étant donné le caractère volontaire de l'ENM, la qualité des estimations dans l'ensemble des domaines pourrait présenter une grande variabilité à cause, entre autres, de la variabilité dans les taux de réponse d'un domaine à l'autre[9]. Les erreurs attribuables à la non-réponse auront un effet sur la mesure de l'erreur d'échantillonnage, car elles introduisent une variabilité dans l'estimation.

L'erreur d'échantillonnage associée à l'estimation est souvent exprimée sous forme de coefficient de variation (CV), qui correspond au rapport de l'erreur type de l'estimation à l'estimation elle-même, exprimé en pourcentage. Le CV donne une indication de l'incertitude associée aux estimations. Bien que les CV mesurés dans le cadre de l'ENM soient du même ordre que ceux du questionnaire complet du Recensement de 2006, ce n'est pas nécessairement le cas pour les niveaux géographiques inférieurs (voir Note : Coefficients de variation de l'ENM pour une comparaison des estimations à différents niveaux géographiques pour l'ENM de 2011 et le questionnaire complet du Recensement de 2006). La non-réponse a notamment pour effet de réduire le rendement effectif de l'échantillon pour une région donnée. Le taux d'échantillonnage de l'ENM était délibérément beaucoup plus élevé que celui du questionnaire complet du Recensement de 2006 afin de compenser le taux de non-réponse prévu. Dans l'ensemble, cette stratégie a eu l'effet escompté; toutefois, pour certaines petites régions géographiques ou domaines de population spécifiques, l'écart entre les taux de réponse aura tout de même une incidence sur la précision de l'estimation. Plus le taux de

9. Pour plus de renseignements sur l'erreur d'échantillonnage, consultez le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-001-X2001001 au catalogue, www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_4-fra.cfm#A_5_1.

non-réponse est élevé, plus le nombre de cas de l'échantillon avec réponse est réduit, ce qui accroît l'erreur type et le CV.

Les coefficients de variation sont offerts pour certaines variables pour le Canada, les provinces et les territoires. Des fichiers téléchargeables (CSV [95 Ko] | TAB [85 Ko]) sont également offerts.

5.1.2 Erreur non due à l'échantillonnage

Outre l'échantillonnage, un certain nombre de facteurs peuvent entraîner des erreurs dans les résultats d'une enquête. Les répondants peuvent être oubliés, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois (**erreurs de couverture**). Les répondants, ou parfois l'intervieweur peuvent mal interpréter une question et inscrivent une mauvaise réponse ou se trompent tout simplement de case de réponse (**erreurs de réponse**); les réponses peuvent aussi être entrées incorrectement à l'étape de la saisie et du traitement des données (**erreurs de traitement**)[10]. Ce sont quelques exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage dont on a tenu compte de façon rigoureuse à chaque étape de la collecte et du traitement de façon à en réduire l'incidence.

De plus, dans le cadre de toute enquête volontaire, la non-réponse peut aussi introduire des erreurs dans les estimations des variables de l'enquête. Une part importante de l'erreur non due à l'échantillonnage (**erreurs de mesure**) est attribuable à la non-réponse. Il faut distinguer la non-réponse partielle (absence de réponse à une ou quelques questions) et la non-réponse totale (absence de réponse à l'enquête parce que le ménage n'a pu être joint ou qu'il a refusé de participer).

La non-réponse totale à l'enquête non seulement réduit le nombre effectif de participants à l'enquête (effet sur l'**erreur d'échantillonnage**), mais elle risque aussi d'introduire un biais dans les estimations de l'enquête, parce que les non-répondants ont généralement des caractéristiques différentes de celles des répondants. Il existe donc un risque que les résultats ne soient pas représentatifs de la population effective.

On observe un biais de non-réponse lorsque les non-répondants d'une enquête auraient répondu différemment des répondants aux questions posées. Dans ce cas, plus la non-réponse à l'enquête est élevée, plus le risque de biais de non-réponse est grand. Les ajustements des poids de la non-réponse visent à compenser ces erreurs. La qualité des estimations peut être réduite si un biais de ce genre est observé.

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées durant la collecte ou le traitement des données pour réduire le biais de non-réponse. La planification du suivi de la non-réponse de l'ENM a été faite de façon à maximiser le taux de réponse à l'enquête et à contrôler le biais potentiel de non-réponse lié au caractère volontaire de l'enquête. En fin de compte, les ajustements pour non-réponse apportés aux poids de sondage après le suivi des cas de non-réponse et le calage en fonction des données démographiques et géographiques de référence réduisent considérablement le biais.

10. Les erreurs de traitement peuvent se produire à diverses étapes, notamment au moment du codage, lorsque les « réponses en toutes lettres » sont converties en codes numériques; au moment de la saisie des données, lorsque les réponses figurant dans le questionnaire sont transférées dans un format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; au moment de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement).

Le taux de réponse non pondéré de l'ENM s'établit à 68,6 %, et le taux de réponse pondéré, à 77,2 %. Le taux de réponse pondéré mesure la réduction de l'incidence de la non-réponse après le suivi des cas de non-réponse. Statistique Canada a mené plusieurs études et effectué diverses simulations avant et après la collecte, pour évaluer le risque et l'ampleur du biais potentiel. Un certain nombre de mesures ont été prises pour atténuer les effets de la non-réponse[11].

5.1.2.1 Biais de non-réponse pour les variables autochtones

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations de l'ENM à l'égard des variables autochtones, notamment les résultats du Recensement de 2011 concernant la langue maternelle (puisqu'il y a un lien entre la langue et l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne); les données des recensements de 2001 et de 2006; les projections de la population selon l'identité autochtone au Canada; et les données administratives relatives aux Indiens inscrits d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).

Il est impossible de déterminer avec certitude la mesure dans laquelle l'ENM peut être touchée par le biais de non-réponse. Toutefois, selon l'information provenant d'autres sources de données, il existe un biais de non-réponse pour certains groupes de population et certaines régions géographiques. En règle générale, le risque d'erreur augmente pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations.

D'après les estimations et les tendances provenant des sources susmentionnées, on constate qu'en général, les biais sont atténués comme il se doit, à quelques exceptions près. La population inuite qui vit à l'extérieur de l'Inuit Nunangat semble légèrement surestimée à l'échelle nationale. L'importance de cette surestimation semble être plus grande (et plus variable) pour certaines petites régions géographiques. En outre, alors que les résultats de l'ENM montrent une hausse des populations des Métis et des Premières Nations vivant hors réserve par rapport aux résultats du Recensement de 2006, bon nombre de facteurs autres que le biais de non-réponse peuvent expliquer la croissance de ces populations, y compris les changements dans les profils de déclaration et la propension des répondants à déclarer qu'ils sont autochtones.

5.2 Suppression de données à des fins de confidentialité et de qualité des données

Les données de l'ENM diffusées font aussi l'objet de divers processus automatisés et manuels visant à déterminer s'il y a lieu de les supprimer afin d'assurer la confidentialité (non-divulgation) et la qualité des données.

5.2.1 Suppression de données à des fins de confidentialité (non-divulgation)

Toutes les données de l'ENM sont assujetties à des règles de suppression afin de garantir la confidentialité (ou non-divulgation) de l'identité et des caractéristiques des répondants. Les sections qui suivent décrivent les différentes règles de suppression mises en œuvre pour préserver la confidentialité.

11. Pour plus de renseignements sur le processus d'évaluation et les indicateurs de la qualité des données de l'ENM, consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_4-fra.cfm#A_5_3.

5.2.1.1 Suppression de régions pour les régions géographiques normalisées

La suppression de régions a pour objet d'éliminer toutes les données sur les caractéristiques pour les régions géographiques dont la population est inférieure à un seuil déterminé. Le seuil de population défini pour toutes les régions normalisées[12] ou les regroupements de régions normalisées, sauf les îlots, les côtés d'îlot et les régions définies selon le code postal, est de 40. Par conséquent, aucune caractéristique ou donnée totalisée n'est diffusée pour les régions, par exemple les subdivisions de recensement (SDR) (municipalités ou réserves indiennes ou établissements indiens et territoires non organisés), dont la population est inférieure à 40 habitants[13].

5.2.1.2 Suppression de régions pour les données sur les caractéristiques du revenu

La règle de suppression des régions consiste à remplacer toutes les données sur les caractéristiques du revenu par un « x » dans le cas des régions géographiques dont la population et/ou le nombre de ménages est inférieur à un seuil déterminé.

Si une totalisation de l'ENM contient des données quantitatives sur le revenu (p. ex., le revenu total, les salaires), des données qualitatives fondées sur les concepts de revenu (p. ex., état du faible revenu avant impôt) ou des données dérivées fondées sur les variables quantitatives du revenu (p. ex., les indices) pour des personnes, des familles ou des ménages, la règle suivante s'applique : les données sur les caractéristiques du revenu sont remplacées par un « x » pour les régions dans lesquelles la population estimée est inférieure à 250 ou dans lesquelles le nombre de ménages privés est inférieur à 40. Le seuil des ménages privés ne s'applique pas aux totalisations fondées sur les géographies du lieu de travail.

5.2.1.3 Arrondissement aléatoire

Toutes les estimations des totalisations de l'ENM sont assujetties à un processus appelé l'arrondissement aléatoire. L'arrondissement aléatoire permet de transformer toutes les estimations en une valeur se terminant par « 5 » ou par « 0 », qui est soit plus grande, soit plus petite que la valeur initiale. Cette opération réduit la possibilité de révéler l'identité de personnes dans les totalisations.

Tous les chiffres supérieurs à 10 sont arrondis à un multiple de 5, et les chiffres inférieurs à 10 sont arrondis à un multiple de 10. Cela signifie que tous les chiffres inférieurs à 10 seront toujours remplacés par 0 ou 10. Le tableau 3 ci-après montre l'effet de l'arrondissement sur les chiffres ayant une valeur inférieure à 10.

12. Pour plus de renseignements sur les régions normalisées, consultez le *Dictionnaire du recensement* de 2011, n° 98-301-X2011001 au catalogue (www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm).
13. Pour plus de renseignements sur la suppression de régions géographiques normalisées et non normalisées de l'ENM, consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/DQ-QD/guide_2-fra.cfm.

Tableau 3 Fréquence de l'arrondissement aléatoire

Chiffre	Sera arrondi à 0	Sera arrondi à 10
1	9 fois sur 10	1 fois sur 10
2	8 fois sur 10	2 fois sur 10
3	7 fois sur 10	3 fois sur 10
4	6 fois sur 10	4 fois sur 10
5	5 fois sur 10	5 fois sur 10
6	4 fois sur 10	6 fois sur 10
7	3 fois sur 10	7 fois sur 10
8	2 fois sur 10	8 fois sur 10
9	1 fois sur 10	9 fois sur 10
0	Toujours	Jamais

L'algorithme d'arrondissement aléatoire utilise une valeur de départ aléatoire pour déclencher le processus d'arrondissement pour la production des tableaux. Lorsque ces routines sont appliquées, il est possible que la même estimation dans le même tableau soit arrondie vers le haut dans une exécution et vers le bas dans une autre en raison de la méthode utilisée pour amorcer le processus.

5.2.1.4 Suppression des estimations de l'ENM pour protéger la confidentialité

À la section précédente, il était question d'arrondissement aléatoire des estimations des totalisations de l'ENM et de seuils minimaux de population afin protéger l'anonymat des répondants. L'arrondissement aléatoire est utilisé afin de protéger la confidentialité dans les chiffres correspondant à des caractéristiques plus rares. L'analyse des estimations de l'ENM a révélé que les données pondérées peuvent entraîner des estimations élevées qui satisfont au seuil de population pour la suppression dont il est question plus haut; dans un tel cas, les personnes assorties de caractéristiques rares pourraient plus facilement être identifiées dans un tableau, particulièrement si ces caractéristiques sont connues du grand public.

En conséquence, pour toutes les variables quantitatives, une statistique est supprimée si le nombre réel d'enregistrements (non arrondi ni pondéré) utilisés dans le calcul est inférieur à 4. Pour les statistiques quantiles, un autre nombre minimum d'enregistrements s'applique : pour les quartiles, les quintiles ou les déciles, il faut 20 enregistrements et pour les centiles, 400 enregistrements sont nécessaires.

Pour plus de renseignements sur les règles de confidentialité (non-divulgation), consultez les *Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique)* (www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/DQ-QD/index-fra.cfm).

5.2.2 Indicateurs de la qualité des données

La diffusion des données, en plus d'être réduite à cause des données supprimées (ou restreintes) pour des raisons de confidentialité (non-divulgation), peut aussi être limitée en raison de la qualité insuffisante des données (que l'on désigne ci-après simplement par l'expression **qualité des données**)[14].

5.2.2.1 Taux globaux de non-réponse

Le taux global de non-réponse (TGN) est un indicateur de la qualité des données qui combine les non-réponses totales et les non-réponses partielles à l'enquête. Un TGN plus faible indique que le risque d'un biais de non-réponse est plus faible, c.-à-d. un risque moindre de manque d'exactitude. Les taux globaux de non-réponse sont déterminés pour chacune des régions géographiques de l'ENM. Ces régions sont indiquées dans la base de données selon le taux de non-réponse. Les régions qui présentent un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 50 % sont supprimées des produits de données normalisés, mais sont disponibles sur demande personnalisée. Les régions géographiques comportant un taux global de non-réponse inférieur à 50 % sont indiquées dans les totalisations, mais non supprimées[15]. En outre, même si elles ont été supprimées pour ces régions, les données sur les caractéristiques sont prises en compte dans les totalisations des niveaux géographiques supérieurs.

Au Canada, il y a un total de 147 régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR). Pour toutes ces régions, le taux global de non-réponse est inférieur à 50 % et des données diffusées de l'ENM pour ces régions sont offertes dans les produits normalisés. De plus, les produits normalisés de l'ENM sont offerts pour la totalité des 293 divisions de recensement (DR) et pour la totalité des 308 circonscriptions électorales fédérales (CEF).

Avec un seuil de taux global de non-réponse de 50 % pour la diffusion des données de l'ENM, les estimations de l'ENM sont diffusées pour la majorité des 5 253 subdivisions de recensement (SDR) ou municipalités. Au total, 4 567 SDR ont une population estimée à plus de 40 habitants (celles de moins de 40 personnes ne sont pas diffusées pour des raisons de confidentialité); 686 SDR ont une population de moins de 40 habitants (y compris une population nulle – c.-à-d. les SDR non habitées). Des 4 567 SDR ayant une population de plus de 40 personnes, les estimations de l'ENM sont offertes dans des produits normalisés pour 3 439 d'entre elles (75,3 %)[16].

5.2.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non offertes

Les données peuvent être supprimées ou ne pas être offertes pour des raisons de confidentialité et de qualité, mais aussi pour des raisons liées à la collecte de données.

---

14. Les produits normalisés de l'ENM comportent les deux symboles suivants concernant la confidentialité et la qualité des données :
    ... n'ayant pas lieu de figurer
    x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
15. Pour plus de renseignements à propos des taux globaux de non-réponse de l'ENM, consultez les *Normes et lignes directrices relatives à la confidentialité et à la qualité des données (version publique)* (www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/DQ-QD/guide_4-fra.cfm#A_4_1_1_1_3).
16. Voir le chapitre du *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages* intitulé *Diffusion des données pour les produits normalisés de l'ENM* (www12.statcan.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/guide_5-fra.cfm#A_6_4).

5.2.3.1 Suppression des données sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et la période d'immigration – Suppression des réserves indiennes du questionnaire N2

On supprime aussi des données lorsque certaines questions ne sont pas posées à tous les répondants. Les questions sur la citoyenneté (question 10), le statut d'immigrant reçu (question 11) et l'année d'immigration (question 12) n'ont pas été posées aux personnes qui vivent dans des réserves indiennes et dans des établissements indiens qui ont été dénombrées au moyen du questionnaire N2 de l'ENM de 2011. Cependant, il est possible qu'une subdivision de recensement (SDR) ou une région géographique de niveau inférieur ait été dénombrée au moyen de la formule N2 (population dans la réserve) et de la formule N1 (population hors réserve). Dans ce cas, il a fallu appliquer les règles suivantes afin de déterminer si toutes les données portant sur la citoyenneté et l'immigration devaient être supprimées pour cette SDR (ou région géographique de niveau inférieur) :

1. Si les estimations de la population dénombrée au moyen du questionnaire N1 étaient supérieures aux estimations de la population dénombrée au moyen du questionnaire N2 (d'après les résultats pondérés), les estimations portant sur la citoyenneté et l'immigration ont été incluses.

2. Si les estimations de la population dénombrée au moyen du questionnaire N2 étaient supérieures ou égales aux estimations de la population dénombrée au moyen du questionnaire N1 (d'après les résultats pondérés), les estimations portant sur la citoyenneté et l'immigration ont été exclues.

Par conséquent, les données portant sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et la période d'immigration sont supprimées pour les réserves indiennes et les établissements indiens au niveau de la subdivision de recensement et aux niveaux géographiques inférieurs où la majorité de la population a été dénombrée au moyen du questionnaire N2. Ces données sont toutefois comprises dans les totaux pour les régions géographiques plus grandes, telles que les divisions de recensement et les provinces.

Pour obtenir une liste complète des réserves indiennes et des établissements indiens pour lesquels les données portant sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et la période d'immigration ont été supprimées, consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/sup_N2-fra.cfm.

5.2.3.2 Régions partiellement dénombrées

En 2011, il y avait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens déclarés[17] comme « partiellement dénombrés » dans le cadre de l'ENM. Dans le cas de 18 réserves et établissements, le recensement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être mené à terme; l'ENM n'a donc pas été réalisée dans ces régions. Dans le cas de quatre autres réserves et établissements, le recensement a été réalisé, mais la collecte des données pour l'ENM n'a pas été autorisée ou a été interrompue, et dans le cas d'une autre réserve ou établissement, il est apparu qu'il n'y avait pas de population résidente, contrairement à ce qui avait été déclaré dans le cadre du recensement. Dans le cas de 13 réserves du nord de l'Ontario, le dénombrement a été reporté à cause de désastres naturels (plus précisément des incendies de forêt) et les estimations pour ces collectivités ne sont pas comprises dans les estimations des régions géographiques auxquelles elles appartiennent (p. ex., dans les estimations provinciales ou nationales). Pour ces 13 réserves, des tableaux distincts sont offerts (voir la section 4.2.1).

17. Pour plus de renseignements sur les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés dans le cadre de l'ENM de 2011, consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/aboriginal-autochtones-fra.cfm.

5.2.4 Disponibilité des données de l'ENM pour les subdivisions de recensement

5.2.4.1 Disponibilité des données de l'ENM pour les collectivités (subdivisions de recensement) ayant une population d'identité autochtone

Des 5 253 subdivisions de recensement (SDR) du Canada, 3 972 sont assorties d'estimations de la population d'identité autochtone. Le tableau 4 montre le nombre de SDR pour lesquelles des estimations de la population d'identité autochtone dans le cadre de l'ENM sont offertes, ainsi que le nombre de SDR pour lesquelles les estimations de la population d'identité autochtone ont été supprimées.

Dans le cadre de l'ENM, des estimations de la population d'identité autochtone sont offertes pour 2 385 (60,0 %) des 3 972 SDR ayant une population d'identité autochtone. Pour des raisons de confidentialité, les estimations de la population d'identité autochtone ont été supprimées d'un nombre total de 1 044 SDR (dans 217 cas, parce que la population totale est inférieure à 40 personnes, et dans 827 cas, parce que le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est inférieur à 4 – les chiffres sont supprimés pour protéger la confidentialité). De plus, les estimations de la population d'identité autochtone (ainsi que d'autres caractéristiques) ont été supprimées de 543 SDR en raison de la qualité des données – le taux global de non-réponse étant de 50 % ou plus dans ces SDR, la qualité des données n'est pas suffisante; les taux de réponse ne sont pas assez élevés pour fournir un portrait statistique valide.

Tableau 4 SDR avec estimations de la population d'identité autochtone, par type de suppression de données et disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, ENM de 2011

	Nombre de SDR avec estimations de la population d'identité autochtone													
	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T. N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	36	0	0	0	0	7	22	3	2	1	1	0	0	0
Nombre total de SDR sans population	316	10	0	4	3	102	16	10	60	20	76	6	3	6
Nombre total de SDR (avec population)	4 901	366	113	95	270	1 176	536	274	897	414	666	31	38	25
SDR ayant une population d'identité autochtone	3 972	206	72	93	221	877	522	268	616	346	658	30	38	25
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de moins de 40 personnes **(pour des raisons de confidentialité, les données des SDR ayant une population inférieure à 40 personnes ne sont pas publiées)**	217	1	2	6	2	1	4	5	42	10	134	6	4	0
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est inférieur à 4 **(pour ces SDR, les données de l'ENM sont supprimées pour des raisons de confidentialité)**	827	67	44	8	77	310	27	29	199	49	17	0	0	0
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est supérieur à 3 **et** dont le TGN est égal ou supérieur à 50 % **(pour ces SDR, les données de l'ENM sont supprimées pour des raisons de qualité des données)**	543	29	7	9	24	57	83	66	121	50	84	9	0	4
SDR pour lesquelles des estimations de la population d'identité autochtone sont offertes – SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est supérieur à 3 **et** dont le TGN est inférieur à 50 %	2 385	109	19	70	118	509	408	168	254	237	423	15	34	21

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La proportion des SDR pour lesquelles des estimations sur la population d'identité autochtones sont offertes (y compris les estimations et les caractéristiques de la population) varie d'une province ou d'un territoire à l'autre. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (26,4 %) et de la Saskatchewan (41,2 %), des estimations sont offertes dans toutes les provinces et tous les territoires pour au moins la moitié des SDR ayant des estimations de la population d'identité autochtone.

Changements méthodologiques

La disponibilité des estimations relatives à la population autochtone au niveau des SDR reflète un changement apporté au seuil de qualité des données par rapport aux données diffusées du Recensement de 2006. Le seuil de 50 % de l'ENM est fondé sur les résultats d'études portant sur le rapport entre le taux global de non-réponse et les indicateurs de biais de la non-réponse (voir la section 5.5 du *Guide de l'utilisateur de l'ENM,* n° 99-001-X2011001 au catalogue). Ces résultats montrent que si le taux global de la non-réponse est de 50 % ou plus, le biais est tellement important que les estimations ne sont pas d'une qualité suffisante.

5.2.4.2 Disponibilité des données de l'ENM sur les collectivités vivant dans les réserves (SDR)

Dans le cadre de l'ENM de 2011 et du Recensement de 2011, la région de résidence « Réserve » comprenait au total 997 SDR, soit 159 SDR non habitées, 36 réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés et 802 SDR habitées. Des 802 SDR de type « Réserve » habitées (c.-à-d. avec une population), trois (3) n'avaient pas une population d'identité autochtone[18]. Des 799 SDR ayant une population d'identité autochtone, 190 ont été supprimées parce que la population totale était inférieure à 40 personnes (autochtones et non autochtones), une autre a été supprimée parce que le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone était inférieur à 4 et 36 autres ont été supprimées pour des raisons ayant trait à la qualité des données (TGN supérieur ou égal à 50 %). Dans l'ensemble, les données sur la population autochtone (estimations et caractéristiques de la population) sont offertes pour 572 SDR de type « Réserve ». Le tableau 5 indique le nombre de collectivités (SDR) définies comme étant de type « Réserve » pour lesquelles les données sur l'identité autochtone de l'ENM sont offertes.

18. Il peut s'agit de réserves dont les terres affermées sont occupées par des personnes non autochtones ou de réserves dont la population autochtone a participé au recensement mais pas à l'ENM. Soulignons que trois de ces réserves ont une population totale inférieure à 40 personnes; pour des raisons de confidentialité, aucune donnée sur les caractéristiques de la population n'est diffusée, seules les estimations de la population totale sont publiées.

Tableau 5 SDR de type « Réserve », par type de suppression de données et disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, ENM de 2011

	Nombre de SDR de type « Réserve » avec estimations de la population d'identité autochtone													
	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T. N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	997	3	4	25	18	42	144	79	170	85	425	0	2	0
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	36	0	0	0	0	7	22	3	2	1	1	0	0	0
Nombre total de SDR sans population	159	0	0	4	0	0	12	6	52	11	74	0	0	0
Nombre total de SDR (avec population)	802	3	4	21	18	35	110	70	116	73	350	0	2	0
SDR ayant une population d'identité autochtone	799	3	4	21	18	35	109	70	116	73	348	0	2	0
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de moins de 40 personnes **(pour des raisons de confidentialité, les données des SDR ayant une population inférieure à 40 personnes ne sont pas publiées)**	190	0	2	6	2	1	3	5	27	9	134	0	1	0
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est inférieur à 4 **(pour ces SDR, les données de l'ENM sont supprimées pour des raisons de confidentialité)**	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est supérieur à 3 **et** dont le TGN est égal ou supérieur à 50 % **(pour ces SDR, les données de l'ENM sont supprimées pour des raisons de qualité des données)**	36	0	0	0	0	1	16	4	7	0	8	0	0	0
SDR pour lesquelles des estimations de la population d'identité autochtone sont offertes – SDR ayant une population d'identité autochtone **et** une population totale de 40 personnes ou plus **et** dont le nombre réel d'enregistrements correspondant à la population d'identité autochtone est supérieur à 3 **et** dont le TGN est inférieur à 50 %	572	3	2	15	16	33	90	61	82	64	205	0	1	0

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La disponibilité de données sur l'identité autochtone pour les collectivités vivant dans une réserve varie d'une province ou d'un territoire à l'autre. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (50,0 %), des Territoires du Nord-Ouest (50,0 %) et de la Colombie-Britannique (58,9 %), des données sur l'identité autochtone sont offertes pour toutes les autres provinces et territoires, pour au moins 70 % des SDR de type « Réserve ».

Tableau 6 Disponibilité des données pour les collectivités vivant dans une réserve, ENM de 2011, recensements de 2006 et 2001

	ENM de 2011		Recensement de 2006		Recensement de 2001	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nombre total de collectivités vivant dans une réserve habitée	837	100,0	887	100,0	881	100,0
Collectivités vivant dans une réserve partiellement dénombrée – données non offertes	35	4,2	22	2,5	30	3,4
Collectivités vivant dans une réserve dont la population totale est inférieure à 40 personnes	193	23,1	184	20,7	190	21,6
Collectivités vivant dans une réserve dont la population totale est égale ou supérieure à 40 personnes, pour lesquelles des données partielles[1] sont offertes	37	4,4	106	12,0	64	7,3
Collectivités vivant dans une réserve dont la population totale est égale ou supérieure à 40 personnes, pour lesquelles des données complètes[2] sont offertes	572	68,3	575	64,8	597	67,8

Notes :
1. Les données partielles correspondent aux chiffres sur la population et les logements seulement – aucune donnée sur les caractéristiques n'est offerte.
2. Les données complètes correspondent aux chiffres sur la population et les logements, ainsi qu'aux données sur les caractéristiques.

Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2001 et 2006, et Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les changements dans la disponibilité des renseignements au fil du temps peuvent être liés à des changements dans la méthodologie qui ont de l'influence sur les taux globaux de non-réponse, ainsi qu'à des suppressions additionnelles pour des raisons de confidentialité. Dans l'ENM de 2011, les données ont été supprimées lorsque le nombre réel (non pondéré et non arrondi) d'enregistrements utilisé pour calculer les estimations était inférieur à quatre (4). Le taux global de non-réponse (TGN) utilisé pour déterminer quelles données de l'ENM peuvent être diffusées a aussi changé par rapport aux recensements antérieurs; auparavant, les données des SDR étaient supprimées si le TGN était égal ou supérieur à 25 %, alors que dans le cadre de l'ENM, les données des SDR étaient supprimées si le TGN était égal ou supérieur à 50 %. Le seuil de 50 % fixé pour l'ENM est fondé sur des études de la corrélation entre le taux global de non-réponse et les indicateurs de biais de non-réponse. Ces études ont montré que la relation entre les biais moyens possibles et la non-réponse était généralement acceptable jusqu'à un seuil de TGN de 50 %, qui permet de diffuser des estimations d'une qualité satisfaisante.

Dans l'ensemble, lorsque tous les regroupements de données disponibles sont pris en compte, les données disponibles pour les collectivités « vivant dans les réserves » (SDR) ont augmenté en 2011. La proportion de réserves pour lesquelles un ensemble complet de données (données complètes) sont disponibles est passée de 67,8 % en 2001 à 64,8 % en 2006 (selon un seuil de qualité des données correspondant à TGN < 25 % entre autres) et à 68,3 % dans le cadre de l'ENM de 2011 (selon un seuil de qualité des données correspondant à un TGN < 50 %).

Comme il est mentionné plus haut, il y avait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans le cadre de l'ENM, comparativement à 22 en 2006 et à 30 en 2001. Il importe toutefois de souligner que les 36 réserves partiellement dénombrées en 2011 comptent 13 réserves du nord de l'Ontario qui n'ont pas pu être dénombrées au moment de la collecte des données de l'ENM en mai 2011 à cause des incendies de forêt. Ces

13 réserves ont fait l'objet d'un dénombrement à une date ultérieure, et les données les concernant sont diffusées dans des tableaux distincts (voir la section 4.2.1). La proportion de réserves partiellement dénombrées est demeurée presque inchangée entre 2006 et 2011 (2,8 % contre 2,5 %, respectivement), si l'on ne tient pas compte des 13 réserves du nord de l'Ontario dans les estimations de 2011.

On a assisté à une légère baisse de 2006 à 2011 dans la proportion de petites réserves dont la population totale est inférieure à 40 personnes et pour lesquelles des chiffres de population seulement sont disponibles, cette proportion étant passée de 20,7 % en 2006 à 23,1 % en 2011.

5.3 Couverture

Il y a deux types d'erreurs de couverture. Le **sous-dénombrement de la population** désigne l'exclusion d'une personne qui aurait dû être dénombrée. Le **surdénombrement de la population** désigne l'inclusion d'une personne à plusieurs reprises ou l'inclusion d'une personne qui n'aurait pas dû être dénombrée. Le sous-dénombrement est plus fréquent que le surdénombrement. L'incidence nette du sous-dénombrement et du surdénombrement sur la taille d'une population étudiée est le **sous-dénombrement net de la population**. Le sous-dénombrement net représente le nombre de personnes exclues qui auraient dû être dénombrées (sous-dénombrement), moins le nombre de dénombrements en trop de personnes dénombrées plus d'une fois (surdénombrement)). La valeur nette du sous-dénombrement et du surdénombrement, c'est-à-dire le **sous-dénombrement net de la population du recensement**, équivaut au nombre net de personnes qui n'ont pas été recensées.

La présente section porte sur les estimations du **sous-dénombrement net de la population du recensement au Recensement de 2011** pour les personnes vivant dans une réserve indienne ou un établissement indien participant, y compris les personnes n'ayant pas d'identité autochtone.

L'erreur de couverture du recensement se produit généralement à l'étape de la collecte sur le terrain. Voici des exemples de sous-dénombrement et de surdénombrement :

Exemples de sous-dénombrement

1. Une personne se trouvant temporairement à l'extérieur du pays durant la collecte des données de recensement est omise.
2. Le questionnaire a été retourné, mais une personne qui vivait dans le logement n'a pas été incluse.
3. Le logement n'a jamais reçu de questionnaire.
4. Une personne ayant deux adresses de résidence peut être omise aux deux adresses à cause de l'incertitude quant à son adresse principale.
5. Les personnes qui n'ont pas d'adresse de résidence fixe sont souvent omises dans le recensement.

Exemples de surdénombrement

1. Les enfants dont les parents vivent dans des ménages distincts et qui sont inclus dans le questionnaire de chaque parent.
2. Les jeunes adultes qui viennent de quitter la maison, probablement parce qu'ils sont à la recherche d'un travail ou qu'ils fréquentent un établissement postsecondaire, et qui sont inscrits aux deux endroits.
3. Les personnes qui ont un emploi les obligeant à vivre à l'extérieur de leur domicile habituel, et qui sont inscrites à leur domicile et à l'autre endroit.
4. Les personnes dans les établissements dont la famille indique également qu'ils vivent à domicile.

5.3.1 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes

Le tableau 7 présente les estimations du sous-dénombrement net du Recensement de 2011 pour les **personnes vivant dans une réserve participante**, pour l'ensemble du Canada et pour chaque province et territoire[19]. La répartition des personnes ayant une identité autochtone et des personnes n'ayant pas d'identité autochtone n'est pas offerte. Le taux de sous-dénombrement net du recensement indique la proportion de la population totale qui aurait dû être recensée, mais qui n'est pas comprise, en chiffres nets, dans les totalisations du Recensement de 2011. Une estimation négative indique que l'estimation du surdénombrement était supérieure à l'estimation du sous-dénombrement.

Tableau 7 Sous-dénombrement net de la population au Recensement de 2011 pour les collectivités des réserves participantes, Canada, provinces et territoires

	Chiffres du recensement	Sous-dénombrement net au recensement			
Provinces et territoires	Nombre	Nombre estimatif	Erreur type	Taux estimatif (%)	Erreur type (%)
Canada	351 394	10 125	6 135	2,80	1,65
Terre-Neuve-et-Labrador	3 165	379	317	10,68	7,98
Île-du-Prince-Édouard	514	-6	23	-1,16	4,61
Nouvelle-Écosse	9 629	-102	311	-1,08	3,30
Nouveau-Brunswick	7 855	658	389	7,73	4,21
Québec	40 455	-1 965	2 381	-5,11	6,50
Ontario	42 328	613	2 938	1,43	6,74
Manitoba	64 000	2 478	1 962	3,73	2,84
Saskatchewan	56 977	-765	2 017	-1,36	3,64
Alberta	47 050	5 815	2 865	11,00	4,82
Colombie-Britannique	79 127	2 998	2 625	3,65	3,08
Yukon	0	0	0	0,00	0,00
Territoires du N.-O.	294	23	31	7,11	9,14
Nunavut	0	0	0	0,00	0,00

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

L'estimation du surdénombrement de la population pour une région géographique particulière, comme les réserves participantes, comprend les personnes figurant sur les questionnaires de deux logements dont au moins un se trouve dans une réserve. L'autre logement peut être dans la même réserve ou dans une réserve différente, ou encore hors réserve. Étant donné que l'Étude sur le surdénombrement du recensement (ESR) ne permet pas de déterminer dans quel logement une personne aurait dû être recensée, on part de l'hypothèse que la personne est tout aussi susceptible d'avoir été recensée dans le premier logement que dans le deuxième. Par conséquent, afin de produire des estimations du surdénombrement, on attribue la moitié du poids de la personne à chaque logement. Ce concept est important pour les petits domaines, comme la population « vivant dans les réserves ». Environ la moitié des cas de surdénombrement qui touchent un logement situé dans une réserve touchent aussi un logement hors réserve.

19. Les estimations ne tiennent pas compte des réserves qui n'ont pas participé au Recensement de 2006, mais qui ont participé au Recensement de 2011.

5.3.1.1 Sources des données

Les estimations de l'erreur de couverture de la population du Recensement de 2011 sont calculées à partir des données du Recensement de 2011 et des résultats de deux études. La Contre-vérification des dossiers (CVD) mesure le sous-dénombrement de la population, tandis que l'Étude sur le surdénombrement du recensement (ESR) mesure le surdénombrement de la population. Dans la CVD, un échantillon aléatoire de personnes représentant la population cible du recensement est tiré de bases de sondage indépendantes du Recensement de 2011. On consulte la base de données du Recensement de 2011, afin de déterminer si ces personnes ont été recensées dans les faits. Au besoin, une interview (généralement téléphonique) est menée pour recueillir de plus amples renseignements, afin de déterminer si la personne fait partie ou non du champ du recensement et, le cas échéant, pour obtenir d'autres données afin de déterminer si la personne est couverte ou non.

Le surdénombrement est mesuré grâce à l'appariement de la base de données du Recensement de 2011 et d'une liste partielle de personnes qui auraient dû être recensées (liste établie à partir de sources de données administratives), ainsi que par l'appariement de la base de données du Recensement de 2011 avec elle-même. L'ESR effectue un appariement statistique, qui permet de déterminer les paires qui se rapprochent ou qui sont exactes. Les paires de doubles possibles sont échantillonnées, et le nom de la personne échantillonnée, ainsi que ses caractéristiques démographiques, servent à déterminer les cas de dénombrement en double.

Pour plus de renseignements sur l'erreur de couverture de la population du Recensement de 2011, consultez www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130926/t130926b001-fra.htm

5.3.2 Erreur de couverture pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés

Comme il en est question plus haut, un certain nombre de réserves et établissements indiens n'ont pas participé au recensement parce que le dénombrement n'a pas été autorisé ou parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme. En 2011, un total de 31 réserves indiennes ont été partiellement dénombrées dans le cadre du recensement (36 dans le cadre de l'ENM). Dans 13 de ces cas, le dénombrement n'a pas pu avoir lieu à cause des incendies de forêt qui faisaient rage dans le nord de l'Ontario au moment du recensement. La collecte des données du recensement et de l'ENM dans ces 13 réserves a eu lieu plus tard (à l'automne 2011), et les données sont diffusées dans un ensemble spécial de tableaux (voir la section 4.2.1) et ne sont pas comprises dans les totalisations du recensement et de l'ENM à cause de la période de collecte différente. Dans le cas des 18 autres réserves partiellement dénombrées, les données du recensement et de l'ENM ne sont pas disponibles, et ne sont donc pas comprises dans les totalisations du recensement et de l'ENM. Pour quatre autres réserves, il existe des données de recensement, mais aucune donnée n'a été recueillie pour l'ENM; les données concernant ces réserves ne sont donc pas comprises dans les totalisations de l'ENM. Des cinq réserves partiellement dénombrées dans le cadre de l'ENM, seulement quatre sont considérées comme des réserves participantes et les mesures de leur couverture sont incluses dans la section 5.3.1. Quant à la dernière réserve, celle de la Nation crie Opaskwayak 27A (*Carrot River*), il a été déterminé qu'elle n'était pas habitée, en dépit du fait qu'elle ait été déclarée comme étant habitée dans le recensement.

Ces régions posent des problèmes particuliers dans le cas des études de la couverture et du Programme des estimations de la population. La population cible de la Contre-vérification des dossiers (CVD) ne comprend pas les résidents au sujet desquels le recensement n'a pu recueillir aucune donnée. Toutefois, le Programme des estimations de la population exige une estimation de la population des résidents permanents de ces régions. Pour les 13 réserves du nord de l'Ontario, il existe une estimation de base; il n'est donc pas nécessaire d'utiliser un modèle pour obtenir des estimations. Comme ni le recensement, ni la CVD ne sont en mesure de produire une estimation de la population vivant dans les 18 autres régions, on a utilisé une méthode reposant sur un modèle pour les réserves concernées. Les

estimations qui en découlent doivent être utilisées avec prudence puisqu'elles sont calculées entièrement au moyen d'un modèle. Le tableau 8 présente les résultats du modèle appliqué à l'échelle nationale.

Tableau 8 Chiffres de population et taux estimatifs obtenus à l'aide d'un modèle pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés au Canada, 2001, 2006 et 2011

	Canada
Estimation de la population des réserves partiellement dénombrées pour 2001	34 992
Estimation de la population des réserves partiellement dénombrées pour 2006	40 115
Chiffre estimé de population au recensement de 2011	37 574
Taux de sous-dénombrement net pour 2011	-0,4 %
Sous-dénombrement net pour 2011	-182
Estimation de la population des réserves partiellement dénombrées pour 2011	37 392

Note : Il faut utiliser ces estimations avec prudence puisqu'elles reposent sur un modèle dont les hypothèses ne peuvent être confirmées.
Sources : Statistique Canada, recensements de la population de 2001, 2006 et 2011.

Le taux de sous-dénombrement net pour 2011 est différent du taux indiqué à la section 5.3.1 pour les réserves indiennes et les établissements indiens participants, puisqu'il s'obtient en divisant le sous-dénombrement net de 2011 pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés au Canada par son estimation correspondante de la population rajustée pour 2011.

Dans le cadre du Recensement de 2006, 22 réserves, où vivaient quelque 40 100 personnes, ont été considérées comme « partiellement dénombrées ». Des 31 réserves et établissements considérés comme « partiellement dénombrés » au Recensement de 2011, 18 ont été considérés comme « partiellement dénombrés » ou comme « ayant refusé de participer »; les 13 autres ont été dénombrés à une date ultérieure. Les estimations de 2011 pour la population partiellement dénombrée sont inférieures d'environ 6,8 % aux estimations de 2006.

5.3.2.1 Modèle d'estimation

Un modèle d'estimation en deux étapes a été élaboré pour estimer la population. On a d'abord procédé à une régression linéaire simple pour prédire les chiffres du Recensement de 2011 pour les 18 réserves pour lesquelles aucune donnée n'a été recueillie. La régression linéaire a été calculée à partir de toutes les réserves indiennes qui avaient été complètement dénombrées au Recensement de 2006 et au Recensement de 2011. Le modèle suppose une croissance linéaire entre 2006 et 2011 pour l'ensemble des provinces avec des estimations distinctes dans le cas de la coordonnée à l'origine et des paramètres de régression pour chaque province. Le modèle a été évalué en fonction des hypothèses de régression de base que sont l'indépendance des erreurs, l'homogénéité des variances et la normalité des erreurs. Pour les 13 réserves dont le dénombrement a été effectué tardivement, les chiffres ont été utilisés tels qu'ils ont été dénombrés pour cette première étape.

Le modèle de régression a utilisé comme variable d'entrée pour chaque réserve partiellement dénombrée le chiffre réel du Recensement de 2006 ou le chiffre le plus probable calculé à l'aide du modèle de 2006, ou encore le dénombrement tardif pour les 13 réserves du nord de l'Ontario. Le produit du modèle était le chiffre estimé du Recensement de 2011.

La deuxième étape sert à produire des chiffres cohérents avec ceux des études de couverture du recensement. Une correction a été apportée à l'estimation du chiffre du « recensement » pour tenir compte du sous-dénombrement net qui touche tous les résultats du recensement. On a estimé le sous-dénombrement net pour les réserves partiellement

dénombrées en calculant d'abord le taux de sous-dénombrement net pour toutes les réserves complètement dénombrées dans chaque province et en appliquant ce taux à l'estimation du « recensement » de toutes les réserves indiennes partiellement dénombrées dans la province. On a ensuite additionné le chiffre estimé du « recensement » et le « nombre estimé net de personnes omises » dans chaque réserve pour établir la population « estimée » des réserves indiennes partiellement dénombrées.

6 Comparabilité

6.1 Comparabilité historique

Les chiffres de la population des groupes autochtones, des Indiens inscrits ou des traités et des Premières Nations/bandes indiennes peuvent changer au fil du temps pour diverses raisons. Le changement (à la hausse ou à la baisse) du nombre de personnes déclarant appartenir à un groupe autochtone, avoir le statut d'Indien inscrit ou des traités ou être membre d'une Première Nation/bande indienne est attribuable d'une part à la croissance démographique, et d'autre part aux changements dans les tendances en matière de déclaration des groupes autochtones et des populations autochtones et non autochtones.

Les chiffres de la population autochtone peuvent aussi fluctuer en raison de différences dans la formulation et la présentation des questions relatives aux autochtones, de changements législatifs, de différences dans l'ensemble des réserves partiellement dénombrées et des changements apportés à la définition de ce qui constitue une réserve.

Par ailleurs, les chiffres des variables autochtones peuvent aussi changer à cause de différences dans les procédures de contrôle et d'imputation ou de changements dans la méthodologie entre l'ENM de 2011 et les recensements de 2006 et 2011 – par exemple les changements en matière de pondération et de calage, les modifications apportées aux univers, etc.

6.1.1 Différences dans la formulation et la présentation des questions sur les Autochtones

Il y a diverses façons de définir la population autochtone à partir des quatre questions posées dans l'ENM. Ces questions sont liées aux variables Ascendance autochtone (question 17 sur l'origine ethnique), Groupe autochtone (question 18), Statut d'Indien inscrit ou des traités (question 20) et Membre d'une Première Nation/bande indienne (question 21).

Quoique mesurant les mêmes concepts, les quatre questions de l'ENM sont légèrement différentes des questions sur les Autochtones du Recensement de 2006. La formulation des questions a été modifiée pour correspondre à la terminologie actuelle et veiller à l'exactitude constante dans la mesure de la population autochtone. Par exemple, des changements ont été apportés en 2011 à la terminologie de la question portant sur les groupes autochtones (question 18). L'expression « Indien de l'Amérique du Nord » a été remplacée par « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », et l'expression « Inuit (Eskimo) » a été remplacée par « Inuk (Inuit) » dans la question et dans les catégories de réponse. La note suivante a été ajoutée « **Nota : Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) comprend les Indiens avec statut et les Indiens sans statut** ». Consultez la section 1.1 du présent document portant sur les concepts autochtones pour des détails concernant chaque question.

6.1.2 Changements législatifs

Des changements législatifs, comme les modifications apportées par les projets de loi C-31 en 1985 et C-3 en 2011[20] à la *Loi sur les Indiens* du Canada, peuvent influer sur des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités. De tels changements peuvent modifier la façon dont les participants ont répondu aux questions sur l'identité autochtone et sur le statut d'Indien inscrit ou des traités de l'ENM de 2011. L'effet net de ces changements ne peut pas être mesuré. Les utilisateurs doivent en tenir compte au moment de l'interprétation des résultats.

6.1.3 Différences dans la liste des réserves partiellement dénombrées

En 2011, il y avait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens déclarés[21] comme « partiellement dénombrés » dans le cadre de l'ENM. Dans le cas de 18 réserves et établissements, le recensement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être mené à terme; l'ENM n'a donc pas été réalisée dans ces régions. Dans le cas de quatre (4) autres réserves et établissements, le recensement a été réalisé, mais la collecte des données pour l'ENM n'a pas été autorisée ou a été interrompue, et dans le cas d'une autre réserve ou établissement, il est apparu qu'il n'y avait pas de population résidente, contrairement à ce qui avait été déclaré dans le cadre du recensement. Dans le cas de 13 réserves du nord de l'Ontario, le dénombrement a été reporté à cause de désastres naturels (plus précisément des incendies de forêt) et les estimations pour ces collectivités ne sont pas comprises dans les estimations des régions géographiques auxquelles elles appartiennent (p. ex., dans les estimations provinciales ou nationales).

Il n'y a aucune donnée concernant les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés dans la base de données de l'ENM. Les régions géographiques de niveaux supérieurs comprenant ces régions sont identifiées dans les produits de l'ENM. Bien que les données de l'ENM ne soient pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés, les régions elles-mêmes sont comprises dans les hiérarchies géographiques normalisées des bases de données de l'ENM.

L'ampleur de l'incidence de l'exclusion des réserves partiellement dénombrées dépend de la région géographique étudiée. Elle est bien moindre pour les plus grandes régions géographiques comme le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. L'incidence peut être plus marquée dans les petites régions géographiques comme les subdivisions de recensement.

La question des réserves partiellement dénombrées a les plus grandes répercussions sur les estimations de l'ENM pour les populations des Premières Nations, des Indiens inscrits ou des traités vivant dans les réserves. Il y a aussi une incidence sur les estimations d'autres populations, notamment la population totale ayant une identité autochtone, la population ayant une identité Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), la population totale ayant une ascendance autochtone, la population ayant une ascendance Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), la population des Indiens inscrits ou des traités, la population ayant déclaré être membre d'une Première Nation/bande indienne, et la population vivant dans des réserves indiennes et des établissements indiens.

20. Le projet de loi C-3, la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* entrée en vigueur le 31 janvier 2011, fait en sorte que les petits-enfants admissibles de femmes ayant perdu leur statut d'Indienne en raison de leur mariage avec un non-Indien peuvent obtenir le statut d'Indien inscrit. Pour plus de renseignements sur le projet de loi C-3, consultez www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1305747570701/1305747904278.
21. Pour plus de renseignements sur les réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés dans l'ENM de 2011, consultez www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/aboriginal-autochtones-fra.cfm.

Le dénombrement partiel de certaines réserves indiennes et de certains établissements indiens dans l'ENM peut aussi avoir des répercussions sur les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, par exemple la langue et le logement de bande. Cette situation n'a pas de répercussions sur les estimations pour les populations inuites ou métisses parce que ces populations ont beaucoup moins tendance à vivre dans des réserves.

6.1.4 Changements apportés aux types de subdivisions de recensement liées à la population « vivant dans les réserves »

Statistique Canada utilise la définition de « réserve » fournie par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Des modifications sont parfois apportées aux géographies qui définissent les réserves indiennes et les établissements indiens; en 2006, il y avait 1 174 subdivisions de recensement (SDR) de type « Réserve », alors qu'en 2011 il y en avait 997. Les changements sont le résultat d'ajouts, de suppressions, de changements du codage géographique et de fusions. Consultez la définition de subdivision de recensement (SDR) dans le *Dictionnaire du recensement* de 2011 pour connaître les réserves associées à chaque type de changement. Des ajustements sont possibles parce que ce sont des changements géographiques.

Les utilisateurs doivent demander des totalisations spéciales des données ajustées pour ces changements, afin de comparer les populations des géographies touchées (p. ex., pour comparer les populations dans les réserves et hors réserve).

6.1.5 Changements relatifs au traitement et à la méthodologie

6.1.5.1 Contrôle et imputation

Les méthodes de contrôle et d'imputation des variables autochtones ont été presque entièrement révisées en 2011, l'objectif principal étant de simplifier les processus et d'utiliser le plus possible un même donneur pour imputer les données aux répondants ayant fourni des réponses incomplètes ou non valides dans leur questionnaire de l'ENM. En 2011, les variables relatives à l'immigration, à la citoyenneté, au lieu de naissance, à l'origine ethnique (ascendance autochtone), au groupe de population/à la minorité visible, au groupe autochtone, au statut d'Indien inscrit ou des traités et à l'appartenance à une Première Nation/bande indienne ont été traitées ensemble, les relations entre les variables ayant été clairement définis à l'avance. L'imputation par donneur pour les renseignements manquants concernant ces variables a été faite à l'aide d'un même donneur pour toutes les variables, dans la mesure du possible.

Compte tenu des faibles taux de non-réponse aux questions et de réponses non valides, ainsi que des faibles taux d'imputation correspondants pour l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et l'appartenance à une Première Nation/bande indienne, l'effet global du contrôle et d'imputation sur la qualité des données relatives à ces variables n'est pas aussi important que celui des autres processus, comme les procédures de pondération utilisées pour composer avec les ménages non-répondants.

6.1.5.2 Pondération et calage

Le processus de pondération de l'ENM comprend le calcul des poids de sondage, l'ajustement des poids pour corriger la non-réponse totale à l'enquête et le calage des poids à des totaux du recensement.

En premier lieu, un poids de sondage initial d'environ 3 est attribué à chaque ménage échantillonné. La fraction de sondage varie toutefois selon le mode de livraison du questionnaire. Pour le mode de livraison par la poste, approximativement 3 ménages sur 10 (29 %) ont reçu un questionnaire. Pour le mode de livraison par un agent recenseur, la fraction de sondage est de 1 ménage sur 3 (33 %). Par contre, dans les cas où il a été nécessaire de joindre les ménages vivant en régions éloignées ou les ménages vivant dans les réserves indiennes, où seulement le mode de réponse par interview était offert, tous les ménages ont été invités à participer à l'ENM.

Les poids de sondage ont ensuite été ajustés pour tenir compte de la sélection du sous-échantillon des ménages qui n'avaient pas répondu à l'ENM à la mi-juillet 2011. Par la suite, comme plusieurs ménages du sous-échantillon n'avaient toujours pas répondu à la fin des activités de collecte, le poids de sondage a été ajusté pour corriger la non-réponse résiduelle à l'enquête. Pour ce faire, le poids des ménages non répondants a été transféré aux ménages répondants les plus proches voisins.

Finalement, un calage des poids à des totaux du recensement a été fait à l'échelle de régions géographiques de calage. Le calage est effectué afin que les estimations d'une région de calage de l'ENM soient approximativement égales aux chiffres du recensement pour cette région, et ce, sur un ensemble d'une soixantaine de caractéristiques communes à l'ENM et au recensement.

Toutefois, il peut exister des différences entre les estimations de l'ENM et les chiffres du recensement pour les caractéristiques communes. Ainsi, plus la région géographique est petite, plus grand est le risque que les estimations de l'ENM soient différentes des chiffres du recensement. Ce problème existait aussi avec le questionnaire complet du Recensement de 2006, mais il était plus rare étant donné les taux de réponse plus élevés et du peu de variation entre ces taux de réponse d'une région à l'autre, que ce soit pour les petites ou les grandes municipalités.

Pour plus de renseignements sur la méthodologie de l'ENM, consultez le *Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-001-X2011001 au catalogue. Tous les efforts sont déployés pour réduire les erreurs d'estimation et le Recensement de la population joue un grand rôle dans l'assurance de la fiabilité des estimations de l'ENM.

6.2 Sous-dénombrement de la population dans les réserves indiennes et établissements indiens participants

En 2011, on estime que le sous-dénombrement net de la population vivant dans les réserves indiennes et établissements indiens participants s'établissait à 10 125 personnes, soit 2,8 %, comparativement à 2,2 % de sous-dénombrement net pour le reste de la population dans le Recensement de 2011. Pour obtenir des détails à propos des questions de couverture, comme le surdénombrement et le sous-dénombrement, consultez la section 5.3 du présent document.

Le sous-dénombrement spécifique de la population autochtone hors réserve pour 2011 n'est pas offert.

6.3 Comparabilité avec d'autres sources

6.3.1 Comparabilité avec le Registre des Indiens

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 de Statistique Canada, de même que les recensements de la population menés auparavant, et le Registre des Indiens maintenus par Affaires autochtones et Développement du

Nord Canada (AADNC) sont les sources principales de données démographiques sur la population des Indiens inscrits.

L'ENM de 2011, tout comme les recensements qui étaient effectués avant 2011, constitue un portrait instantané de la population qui se désigne comme Indien inscrit ou des traités à un moment précis, alors que le Registre des Indiens est un fichier administratif obligatoire permanent fondé sur l'inscription de personnes qui répondent à des critères particuliers définis dans la *Loi sur les Indiens*.

Les estimations de l'ENM sont influencées par les facteurs suivants : le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves partiellement dénombrées, où le recensement n'est pas autorisé ou a été interrompu avant d'être terminé; le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves ou établissements participants; et le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant hors réserve. Par ailleurs, l'ENM ne recueille pas de données sur les Indiens inscrits vivant dans des établissements institutionnels (p. ex., hôpitaux, résidences pour personnes âgées, prisons, refuges, etc.), ni sur les Indiens inscrits vivant à l'extérieur du pays le jour de la collecte des données d'enquête.

En revanche, le Registre des Indiens constitue un volet du Système d'inscription des Indiens (SII) d'AADNC. Bien qu'il soit considéré comme la source officielle pour le nombre d'Indiens inscrits en fonction des critères définis dans la *Loi sur les Indiens*, le Registre des Indiens est limité. Tout d'abord, l'objet principal du Registre est de consigner les noms des personnes inscrites ainsi qu'un ensemble de données non obligatoires en conformité avec des paragraphes spécifiques de la *Loi sur les Indiens*. Comme il n'a pas été conçu pour l'analyse statistique, les données qu'il renferme ne satisfont pas nécessairement aux exigences de certaines activités statistiques (p. ex., projections démographiques, structure des mouvements migratoires).

Il y a un délai entre le moment où un événement se produit, est déclaré et ensuite enregistré pour la mise à jour du Registre des Indiens. Il est donc possible que certains événements qui se sont produits durant une année particulière ne soient pas inscrits au Registre des Indiens dans la même année. Les exemples suivants, tirés du rapport intitulé *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2011*, illustrent ce concept :

1. Les nouveaux-nés ayant droit à l'inscription au moment de leur naissance peuvent ne pas être inscrits au 31 décembre. Souvent, les parents ne déclarent la naissance de leur enfant que quelques années plus tard. Il est estimé, que de toutes les naissances inscrites en 2011, environ 73 % ont eu lieu avant 2011.

2. Les noms des personnes décédées ne sont rayés du Registre des Indiens que lorsque AADNC est avisé officiellement des décès. Un certificat de décès ou une confirmation de décès présumé est normalement nécessaire pour rayer un nom du Registre des Indiens.

3. Les codes de résidence ne sont normalement mis à jour que lorsqu'un événement est inscrit, malgré que certaines bandes font une mise à jour plus fréquemment. La résidence demeure une catégorie facultative, puisqu'il n'est pas obligatoire de recueillir cette information. Pour des renseignements supplémentaires sur le Registre des Indiens, consultez www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1351001356714/1351001514619.

En outre, le statut d'Indien inscrit ne garantit pas le statut de résident canadien. Le Registre des Indiens comporte un certain nombre d'inscrits vivant à l'étranger. Ainsi, à la fin de 2011, près de 19 000 personnes inscrites au registre avaient déclaré vivre à l'extérieur du Canada.

Les objectifs différents ainsi que les différences de méthodes et de concepts entre le Registre des Indiens et l'ENM donnent souvent des estimations qui ne peuvent pas être comparées directement. Selon l'ENM, le nombre d'Indiens

inscrits était estimé à 697 510 personnes le 10 mai 2011, soit 19,7 % de moins que l'estimation provenant du Registre des Indiens au 31 décembre 2011 (868 206 personnes).

6.3.2 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim

Demosim est un modèle de projections démographiques développé et maintenu à Statistique Canada qui utilise la technique de la microsimulation. Prenant pour point de départ le fichier de microdonnées du Recensement de la population du Canada (échantillon de 20 %), il vise à projeter de manière dynamique le devenir possible de la population à l'échelon des provinces, des territoires, des régions métropolitaines de recensement et d'une sélection d'unités géographiques plus fines selon plusieurs caractéristiques : âge, sexe, groupe de minorités visibles, lieu de naissance, statut des générations, identité autochtone, plus haut niveau de scolarité atteint et participation au marché du travail, notamment. À cette fin, il simule des événements tels les naissances, les décès, les migrations et les changements de niveau de scolarité et ce, en fonction de divers scénarios d'accroissement démographique[22].

Différents scénarios Demosim ont été préparés spécifiquement pour comparer les résultats de l'ENM et des projections pour les variables autochtones suivantes : Identité autochtone et Statut d'Indien inscrit ou des traités. Pour la variable Identité autochtone, deux scénarios ont été préparés : l'un qui ne prévoit aucune mobilité ethnique[23] et des taux de fécondité autochtone constants, et l'autre qui comprend une mobilité ethnique conforme à la moyenne de 1996 à 2001 et de 2001 à 2006, ainsi que des taux de fécondité autochtone constants. Un troisième scénario prévoit une mobilité ethnique nulle, des taux de fécondité autochtone constants et aucune migration dans les réserves.

À l'échelle du Canada, les résultats de l'ENM de 2011 concernant la population d'identité autochtone (1 400 690 autochtones) sont très proches de ceux des projections Demosim pour le scénario avec mobilité ethnique (1 393 775) : l'écart est de 6 915, c'est-à-dire de 0,5 %. Toutefois, cet écart augmente pour atteindre 102 580 (7,9 %) lorsque l'on compare les résultats de l'ENM et ceux du scénario sans mobilité ethnique et/ou culturelle. En outre, l'écart entre les deux sources est plus prononcé si l'on tient compte des différents groupes autochtones, notamment pour les Métis et les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord).

La mobilité ethnique et/ou culturelle correspond au transfert d'identité d'un groupe à l'autre que l'on observe lorsqu'on compare les résultats d'un recensement à ceux du suivant (le plus souvent d'une identité non autochtone à une identité autochtone). On constate davantage les effets de cette tendance sur les estimations relatives aux groupes des Premières Nations et des Métis que sur les estimations relatives au groupe des Inuits. On constate donc dans l'ensemble que les écarts entre les estimations provenant des deux sources sont inférieurs entre l'ENM et le scénario Demosim prévoyant une mobilité ethnique et/ou culturelle, qu'entre l'ENM et le scénario Demosimsans mobilité ethnique et/ou culturelle.

22. Pour plus de renseignements sur le modèle Demosim , consultez les sections méthodologiques des documents suivants : *Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031* (www.statcan.gc.ca/pub/91-551-x/2010001/meth-fra.htm) et *Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031* (www.statcan.gc.ca/pub/91-552-x/2011001/meth-fra.htm). Ensemble, ces deux sections se complètent et permettent d'en connaître davantage sur le contenu de Demosim, notamment sur sa population de départ, son fonctionnement d'ensemble de même que sur les sources de données et méthodes ayant servi à la modélisation de ses diverses composantes.
23. La mobilité ethnique s'entend de la variation dans la déclaration de l'identité autochtone au fil du temps, d'une période de recensement à l'autre. Récemment, la mobilité ethnique s'est révélée être un facteur important dans la croissance de la population métisse et, dans une moindre mesure, de la population des Premières Nations (Guimond, 1999; Guimond, 2003; Lebel, Caron Malenfant et Guimond, 2011).

7 Conclusions

En résumé, l'ENM fournit une part essentielle des renseignements disponibles sur les peuples autochtones au Canada. Il n'existe aucune autre source d'information offrant des données socioéconomiques détaillées sur de si petits domaines d'intérêt. Les estimations relatives à la population autochtone peuvent changer au fil du temps en raison de la croissance démographique et de certains autres facteurs non démographiques. Les utilisateurs des données de l'ENM sur les peuples autochtones doivent être au fait des changements qui influent sur l'interprétation des données, particulièrement lorsqu'il s'agit de comparer les données des recensements antérieurs à celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

En ce qui concerne les concepts et les variables, on constate que même si elles mesurent les mêmes concepts, les quatre questions de l'ENM sont légèrement différentes des questions correspondantes sur les Autochtones du Recensement de 2006. La formulation des questions a été modifiée pour refléter la terminologie actuelle et veiller à l'exactitude constante dans la mesure de la population autochtone.

Un certain nombre de processus d'enquête et de traitement statistique, notamment les processus d'échantillonnage, de collecte, de traitement et d'estimation, ont été modifiés. L'ENM comportait des différences par rapport au questionnaire complet du Recensement de 2006, par exemple la nature volontaire de l'enquête, la fraction de sondage, les stratégies de collecte et les options de réponse (p. ex., un plus grand nombre de personnes ont répondu en ligne), ainsi qu'un taux de réponse inférieur, y compris une approche différente de l'ajustement pour la non-réponse.

La couverture de l'ENM est également différente de celle des recensements antérieurs. L'univers de l'ENM de 2011 représente une population différente de celle qui était couverte par le Recensement de 2006. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2006 comprend les personnes vivant dans des logements collectifs et celles vivant à l'étranger, alors que ces personnes sont exclues de la population cible de l'ENM. La liste des réserves indiennes et des établissements indiens partiellement dénombrés est aussi différente. Enfin, contrairement aux périodes de collecte précédentes, la collecte des données de l'ENM pour les 13 réserves indiennes et établissements indiens du nord de l'Ontario constitue un cas unique, où les données d'enquête ont été recueillies alors qu'aucun recensement n'avait été fait.

D'autres changements influant sur les résultats ont eu lieu en dehors du processus de collecte des données d'enquête. Les modifications des mesures législatives, par exemple les projets de loi C-31 en 1985 et C-3 en 2011, qui ont des répercussions sur des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités, ainsi que les changements apportés à la définition de ce qui constitue une réserve, auront une incidence sur l'interprétation des données recueillies.